

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 17 décembre 2020

Le président, M. Pierre-Alain Bringolf, ouvre la séance à 19h00, à la salle polyvalente de Montoly, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette dernière séance du Conseil communal pour l'année 2020.

En date du 8 décembre 2020, la Préfecture du district de Nyon a autorisé la tenue de la séance de ce soir, après avoir constaté que le plan de protection élaboré pour cette séance respectait les directives en cours de l'Office fédéral de la santé publique (ci-après : OFSP). Néanmoins, conformément à l'arrêté du Conseil d'État du 2 décembre 2020 relatif à l'adaptation de certaines règles en matière communale dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, dont copie a été transmise aux Conseiller(ère)s, cette séance n'est pas ouverte au public. Un avis à ce sujet a été affiché aux piliers publics et à l'entrée de la salle.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue les représentants de la presse.

Il remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence, le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la salle, ainsi que l'équipe régieson qui renforce une fois encore le dispositif ce soir.

L'organisation de la séance de ce soir est identique à celle de la séance du 12 novembre 2020. Pour rappel, le port permanent du masque est obligatoire pour toute la durée de la séance. Il est cependant possible d'enlever son masque, mais uniquement pendant la durée d'une prise de parole.

En ce qui concerne les micros, les Conseiller(ère)s sont priés de lever la main pour demander la parole. L'équipe son se déplacera et les Conseiller(ère)s ne sont pas autorisés à toucher le micro. Les rapporteurs des Commissions feront lecture des conclusions de leur rapport en se levant et en restant à leur place.

Enfin, dans le cadre des mesures de traçage de la Covid-19 et si ce n'est pas déjà fait, les membres de la presse sont priés d'inscrire leurs coordonnées sur la feuille prévue à cet effet à l'entrée de la salle.

L'OFSP recommande une aération régulière des locaux en ouvrant les fenêtres et les portes, et que les systèmes de ventilation fonctionnent en continu. Vu la durée prévue de la séance, une pause aération de quelques minutes sera ainsi appliquée au long du déroulé de la séance. À cet effet et pour la bonne forme, cette demande de suspension de séance doit être appuyée par 5 Conseiller(ère)s. Tel est le cas.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 60 Conseillères et Conseillers.

Il y a 12 excusés (Mmes Anik Freuler, Carmen Maquelin, Béatrice Saxer Brown, MM. Nicolas Aeschmann, Patrick Beney, Sébastien Bertherin, Pascal Chollet, Moritz de Hadeln, Samuel Freuler, Yves Froidevaux, David Mayer, Victor Mendes Boavista).

1 arrivera plus tard (M. Victor Braune).

2 absents (Mme Nathalie Lamarque, M. Olivier Moulin).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président constate que ces dernières semaines, plusieurs conseils communaux et généraux du Canton ont rencontré des problèmes pour atteindre leur quorum, ce qui est loin d'être le cas à Gland. Il remercie les Conseiller(ère)s pour leur remarquable assiduité.

Le président s'assure que chaque Conseiller(ère) a été régulièrement convoqué(e) à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Une erreur s'est glissée dans l'intitulé du préavis municipal n° 84, lequel est relatif à l'adoption de nouveaux statuts pour l'association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC) du district de Nyon, et non à la révision de ces statuts, comme mentionné sur l'ordre du jour envoyé aux Conseiller(ère)s.
- En date des 27 novembre, 1^{er} et 8 décembre 2020, la Municipalité a sollicité le report des 4 préavis suivants, lesquels devaient être présentés en 1^{ère} lecture ce soir :
 - Préavis municipal n° 87 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la prospection de la nappe de la Cézille (SIDEMO).
 - Préavis municipal n° 89 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la rénovation de l'enveloppe extérieure et de certains équipements techniques de la salle communale.
 - Préavis municipal n° 92 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'agrandissement des activités sportives au centre sportif d'En Bord.
 - Préavis municipal n° 93 relatif à la demande d'un crédit d'étude pour la refonte et la modernisation des transports urbains de Gland (TUG).

Ces demandes ont été approuvées par le Bureau. Par conséquent, la première lecture de ces préavis aura lieu lors de prochaines séances du Conseil communal.

- Le préavis municipal n° 86 relatif au soutien communal en relation avec la pandémie de Covid-19, qui devait être présenté ce soir en première lecture, a fait l'objet, en date du 1^{er} décembre 2020, d'une demande de la Municipalité afin qu'il soit traité ce soir en une seule lecture vu son caractère jugé urgent. Cette demande a également été approuvée par le Bureau.

La Commission technique chargée d'étudier ce préavis a été rapidement constituée et a pu se réunir dans la foulée, tout comme la Commission des finances. Le président remercie les membres de ces deux Commissions pour leur flexibilité et les efforts fournis pour effectuer ce travail vu le délai particulièrement court pour rendre leurs rapports.

- Il est rappelé que Mme Sabine Million-Courvoisier avait déposé, lors de la séance du 12 novembre 2020, un postulat intitulé « Promotion de la santé et développement urbain durable : une étude pour être ambitieux ! » et avait annoncé qu'elle souhaitait développer dit postulat lors de la présente séance.

Le postulat, dont les Conseiller(ère)s ont reçu copie par voie électronique, a dès lors ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

- Dans les délais, le Bureau a reçu une interpellation :
 - Interpellation de Mme Christelle Giraud-Nydegger et consorts du GdG intitulée « STEP du Lavasson dans les turbulences, quel rôle pour Gland ? ».

Cette interpellation étant soutenue et signée par plus de 5 membres, le président demande à son auteur si elle désire la développer séance tenante; celle-ci répond par l'affirmative. L'interpellation, dont les Conseiller(ère)s ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 novembre 2020.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.
5. Communications des représentants des entités intercommunales.

Préavis avec décision en un seul débat

6. **Préavis municipal n° 85** relatif au budget de l'exercice 2021.
7. **Préavis municipal n° 86** relatif au soutien communal en relation avec la pandémie de Covid-19.

Préavis avec décision

8. **Préavis municipal n° 81** relatif à la demande de crédit d'investissement pour la réalisation des travaux du Vieux-Bourg – réaménagement (espace public + sous-sol).
9. **Préavis municipal n° 83** relatif à la création d'une « Commission des affaires régionales et intercommunales » et aux modifications des articles 41 et suivants du Règlement du Conseil communal.
10. **Préavis municipal n° 84** relatif à l'adoption de nouveaux statuts pour l'association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC) du district de Nyon.

Préavis – Première lecture

11. **Préavis municipal n° 88** relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'équipement des parcelles en lien avec le PPA « La Combaz ».
12. **Préavis municipal n° 90** relatif au Plan d'affectation (PA) « La Crétaux » et son règlement.
13. **Préavis municipal n° 91** relatif à la demande de crédit d'investissement pour le renouvellement et l'acquisition de matériels et logiciels informatiques.

Autres objets

14. Postulat de Mme Sabine Million-Courvoisier intitulé « Promotion de la santé et développement urbain durable : une étude pour être ambitieux ! ».
15. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre-Alain Bringolf intitulé « Déchets plastiques : une fatalité ? Œuvrons pour que Gland devienne une commune éco-exemplaire ! » et nomination d'une Commission.
16. Interpellation de Mme Christelle Giraud-Nydegger et consorts du GdG intitulée « STEP du Lavasson dans les turbulences, quel rôle pour Gland ? ».
17. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Martin Ahlström intitulée « Quelles solutions pour les frais de transports des gymnasiens de Gland ».
18. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Véronique Villaine intitulée « Que se passe-t-il avec nos ASP ».

Divers

19. Divers et propositions individuelles.
- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.
 - M. Rasul Majwee : demande aux personnes présentes de se lever et de respecter un instant de silence en mémoire de la maman du président M. Pierre-Alain Bringolf, décédée le 8 décembre dernier.
 - La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 novembre 2020

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 novembre 2020.

Avec l'arrivée de M. Olivier Moulin, le nombre de Conseiller(ère)s présent(e)s passe à 61.

3. Communications du Bureau

- Les communications du Bureau, lesquelles ont été transmises aux Conseiller(ère)s par voie électronique, seront jointes au présent procès-verbal.
- Contrairement à la vieille tradition du Conseil d'avant-fêtes, il n'y aura pas d'animation récréative de Noël cette année, ni d'apéritif. Ceci est bien entendu dû aux mesures de limitations actuelles édictées par les autorités. En compensation et bien sûr selon l'évolution de la situation, une animation pourrait être organisée lors de la séance de clôture de la législature du 24 juin 2021.

4. Communications de la Municipalité

- Les communications de la Municipalité, lesquelles ont été transmises aux Conseiller(ère)s par voie électronique, seront jointes au présent procès-verbal.

5. Communications des représentants des entités intercommunales

- Les représentant(e)s des entités intercommunales ont été invité(e)s à transmettre leurs communications éventuelles au Bureau.
- Les Communications des délégué(e)s au Conseil intercommunal de la Région de Nyon et celles des délégué(e)s au Conseil intercommunal de l'Association pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC) ont été transmises aux Conseiller(ère)s par voie électronique et seront jointes au présent procès-verbal.
- Le président passe toutefois la parole à qui veut bien la prendre.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION EN UN SEUL DÉBAT

6. Préavis municipal n° 85 relatif au budget de l'exercice 2021

- M. Eric Dällenbach, en remplacement de M. Samuel Freuler, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN), excusé, lit les amendements présentés par dite Commission, pour un montant total de CHF 218'100.-, qui sont les suivants :
 - Amendement 1 – Assistant(e) communication
110.3011.00 Traitements CHF 603'100.- (anciennement CHF 642'750.-)
 - Amendement 2 – Collaborateur(trice) administratif(ve)
111.3011.00 Traitements CHF 1'214'100.- (anciennement CHF 1'264'150.-)
 - Amendement 3 – Bibliothécaire
150.3011.00 Traitements CHF 394'750.- (anciennement CHF 428'950.-)
 - Amendement 4 – Collaborateur(trice) voirie
430.3011.00 Traitements CHF 501'550.- (anciennement CHF 571'750.-)
 - Amendement 5 – Location de Portakabins à Mauverney
513.3163.00 Location de Portakabins Mauverney CHF 0.- (anciennement CHF 24'000.-)

Il est précisé qu'il n'est pas nécessaire d'étendre les amendements aux comptes de cotisations AVS-AI, caisse de pension, allocation familiales et assurances car ils seront techniquement réduits en fonction des éventuels non-engagements.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis ainsi amendé.

- Le président constate que la COFIN recommande aux Conseiller(ère)s d'accepter le budget de l'exercice 2021, mais que 5 amendements sont proposés. La procédure sera la suivante : ouverture de la discussion sur le préavis en général, puis ouverture de la discussion sur chacun des amendements et vote sur ces derniers, et finalement ouverture de la discussion sur le préavis amendé ou non puis vote sur ce dernier.
- Le président rappelle que, selon l'art. 106 du Règlement du Conseil communal, les amendements au budget comportant la création d'un poste ou la majoration de plus de 10 % d'un poste existant ne peuvent être adoptés avant que la Municipalité et la Commission des finances ne se soient prononcées, et que les éventuels amendements au budget doivent porter sur un compte (ligne budgétaire) bien précise.

Avec l'arrivée de Mme Nathalie Lamarque, le nombre de Conseiller(ère)s présent(e)s passe à 62.

- La discussion est ouverte sur le préavis en général.
- M. Gilles Davoine : s'excuse d'avance car il va faire un tout petit peu long, mais cela lui paraît quand-même d'une importance cruciale. Il va évidemment parler des amendements dans leur ensemble, sachant que ses collègues municipaux vont bien entendu défendre tour à tour les postes concernés par ces amendements particuliers.

Au final, ces postes représentent un peu plus de CHF 200'000.- et environ CHF 300'000.- avec les cotisations sociales. Il ne veut choquer personne en disant cela, parce que pour les Conseiller(ère)s et pour lui à titre de personne privée, CHF 300'000.- représentent beaucoup d'argent, on est bien d'accord. Par rapport aux comptes et surtout au budget de la ville de Gland, CHF 300'000.-, cela ne sert à rien du tout. Pourquoi ? Parce que la Municipalité aurait pu augmenter largement plus que CHF 300'000.- le budget dans les revenus, les Conseiller(ère)s n'y auraient rien vu du tout parce que, par exemple dans les impôts conjoncturels, la Municipalité a décidé une règle établie qui est de prendre les 5 dernières années pour calculer la moyenne des impôts conjoncturels, et c'est cette moyenne-là qui est toujours prise. Cette année, la Municipalité ne l'a pas fait parce qu'il y a eu, sur une année, comme les Conseiller(ère)s le savent, des impôts conjoncturels et des impôts donations/successions qui ont été particulièrement importants. Par conséquent, la Municipalité a estimé que cela allait fausser la donne à ce niveau-là et que si elle prenait la moyenne sur les 5 dernières années, cela allait donner un montant largement trop important. Résultat des courses, elle a décidé, de manière totalement arbitraire, d'enlever ces CHF 10,5 touchés directement d'impôts conjoncturels – le montant touché était un peu plus élevé car il y avait encore les amendes – pour faire une moyenne sur les 5 ans. Il précise que la Municipalité établit un budget et fait des estimations, il ne s'agit pas des comptes, et cette estimation d'impôts conjoncturels, personne ne sait ce que cela va donner, c'est pour cette raison qu'une moyenne est faite. En se disant que cela peut quand-même arriver tous les 5 ans, la Municipalité aurait pu décider de prendre 20 %, soit CHF 2 Mios, de diviser ce chiffre par 5 et d'augmenter le budget de CHF 400'000.-, soit plus que les CHF 300'000.- en question. C'est ça un budget. Il faut quand-même voir ce qu'est un budget. La Municipalité est en train de faire des approximations, des appréciations, rien d'autre. La COFIN veut y enlever CHF 300'000.-; cela ne va rien changer à l'arrivée au niveau économique, au niveau financier. Par contre, pour la Municipalité et l'Administration communale, cela va changer beaucoup de choses. Ce sont des postes en moins, ce sont des postes dont la Commune a besoin. La Municipalité ne vient pas devant le Conseil avec des postes juste pour le fun, pour rigoler, parce qu'elle se dit que ce serait plus sympa de voir des têtes en plus. Mais ce n'est pas le sujet. Comme il l'a déjà dit, ses collègues défendront tour à tour les postes dans leur dicastère respectif.

Cela étant dit, il comprend les membres de la COFIN qui disent être un peu inquiets, que cela augmente, qu'il faut limiter un peu ces charges. Bon, d'accord, on parle des charges. Mais si on parlait un tout petit peu des revenus aussi. Parce que finalement il faut comparer les choses. Alors on augmente les charges, d'accord, mais qu'en est-il des revenus ? Entre le budget 2017, qui était le premier dont il était en charge, et le budget 2021, les recettes fiscales ont augmenté de CHF 4'650'750.-. Le total des revenus épurés, entre les budget 2017 et 2021, a augmenté de CHF 8'400'643.-. Voilà l'augmentation des revenus. Parce qu'il veut bien, la COFIN a raison de dire que les charges augmentent, c'est vrai. Mais accessoirement les revenus augmentent aussi, et ils augmentent plus que cela. Les charges de traitement du personnel ont certes augmenté, il ne le cache pas, il n'y a pas de souci. Il donne le chiffre complet, c'est-à-dire avec toutes les cotisations sociales : l'ensemble des charges du personnel a augmenté pendant ce temps-là de CHF 3'378'330.- au budget. Pourquoi la Municipalité se permet-elle d'augmenter encore ces charges ? Parce que les revenus augmentent et augmentent largement plus, ne serait-ce qu'avec les recettes fiscales. De nombreuses raisons font que ces revenus augmentent. Pour sa part, il maintient depuis le début – et pour l'instant les chiffres lui ont donné raison – que plus on arrive à créer d'événements, de sports et de la culture notamment, plus on a du service à la population, plus on a le « vivre ensemble » et le « bon vivre » à Gland, et plus les gens vont y rester, vont s'y installer, tant les personnes physiques que les personnes morales, et plus on aura de revenus. En l'occurrence, CHF 4'650'750.- de revenus fiscaux en plus sur ces années-là. Alors oui, il faut des services pour ces gens-là, et ils coûtent moins chers à la Ville que ce que cela lui rapporte. Voilà pour la comparaison.

Il souhaite ensuite parler de perspective, parce que les membres de la COFIN disent être inquiets de ce qui se passe. C'est le rôle de la COFIN d'être inquiète, et il ne critique en rien cette dernière à ce niveau-là, que personne n'y voie une critique quelconque. Pour le budget 2017, la COFIN disait « *une telle situation entraînera forcément une augmentation de notre endettement de manière plus rapide et la dette pourrait aussi atteindre le plafond d'endettement plus tôt que prévu* ». Résultat des courses, la dette a baissé et l'endettement bancaire a baissé de CHF 3,7 Mios. Pendant toutes ces années, l'endettement global a baissé de près de CHF 8 Mios. Au budget 2019, la COFIN s'inquiétait « *de voir ce budget 2019 qui présente des comptes fortement négatifs. Il est important de noter que la péjoration de ce budget n'est pas due à un élément conjoncturel, mais principalement à une diminution des recettes fiscales des personnes morales, à cause de la RIE III, et l'augmentation de la facture sociale. Ces éléments ont peu de chance de s'améliorer à court terme* ». Finalement, les comptes 2019 ont été excellents. Pour finir, dans le budget 2020, la COFIN rappelle que les rentrées fiscales ont été budgétées de façon optimiste, avec une augmentation de 3,37 %. En réalité, que s'est-il passé pendant toutes ces années ? Les 20 investissements ont augmenté de CHF 10 Mios nets. C'est-à-dire que qu'il y a eu CHF 38 Mios d'investissements, moins CHF 28 Mios d'amortissements, donc CHF 10 Mios nets d'investissements, entièrement financés par les fonds propres. Entre 2016 et 2019, la Commune a accumulé CHF 42 Mios de marge d'autofinancement et a donc pu, comme il vient de le dire, rembourser CHF 3,7 Mios à la banque.

En 2020, la tendance est la même. Jusqu'à présent, CHF 8 Mios ont été financés entièrement par la marge d'autofinancement, avec les fonds propres; CHF 2 Mios ont été remboursés à la banque en plus. La Commune n'arrête pas de descendre sa dette. Ses fonds propres s'élèvent ainsi comptablement à CHF 14 Mios. La situation financière de Gland est donc extrêmement saine, meilleure qu'en fin de dernière législature. C'est un fait, c'est objectif, ce sont les chiffres qui le disent : depuis la fin de la dernière législature, l'endettement a baissé et les fonds propres sont plus élevés.

Et donc comptablement, même si effectivement tout à coup il venait à y avoir même plusieurs exercices déficitaires, la Commune pourrait, grâce à ses fonds propres de CHF 14 Mios, parfaitement absorber comptablement plusieurs exercices déficitaires en conservant sa marge de manœuvre et également sa qualité auprès des banques qui lui permet d'emprunter, et cela à des taux extrêmement bas. Il s'excuse d'avoir abreuvé les Conseiller(ère)s de chiffres, mais dans une situation comme celle de Gland qui est extrêmement saine, où les revenus dépassent très largement les charges qui augmentent dans le budget, il n'y a absolument aucune raison de couper dans ces charges, et surtout dans un budget, ce montant de CHF 300'000.-, qui ne représente rien du tout, alors que la situation est excellente.

En conclusion, il ajoute que presque toutes les personnes présentes ce soir sont en train de participer ou participeront à des élections prochainement. Toutes ont un programme et veulent faire beaucoup de choses. Il demande aux Conseiller(ère)s de se rappeler que plus on veut faire de choses, plus cela demande de gens pour implémenter ces choses. Sans personnel dans l'Administration, ces choses ne se font pas. Cela reste des gentils vœux, des rêves, mais on n'arrive rien à faire. La Municipalité se doit d'être dans le concret, elle sait quels sont les besoins et sait qu'elle a besoin de ces postes. Et actuellement la Commune a parfaitement les moyens pour ces postes et ces dépenses. Les revenus augmentent plus que les dépenses, la situation est saine, la Commune peut absorber des comptes qui seraient déficitaires alors que rien n'indique qu'ils le seront.

Avec l'arrivée de M. Victor Braune, le nombre de Conseiller(ère)s présent(e)s passe à 63.

- M. Gérald Cretegnny : aimerait également dire quelques mots sur ces amendements. Tout d'abord, d'une manière générale, les Conseiller(ère)s ont eu les chiffres par M. le Municipal Gilles Davoine et il voudrait préciser certaines choses concernant la vision de la Municipalité vis-à-vis de ces postes.

La première chose est que les qualifications et la quotité du personnel communal reflètent le niveau de prestations que la Municipalité, et surtout que les Conseiller(ère)s, décideront de donner à la population ce soir. Ce niveau de prestations n'est pas luxueux et répond tout simplement à un programme de législature que la Municipalité a diffusé en 2017, lequel avait été reçu très favorablement tant par la population que par les Conseiller(ère)s. La Municipalité a reçu des échos tout à fait corrects vis-à-vis de cela et avait le sentiment de ne plus rester que dans le fait de construire, mais également de trouver des solutions, surtout en termes de bien-être pour la population. Comment cette évolution se construit-elle ? Les projets sont suivis dès leur gestation à travers des fiches-projets, et ces dernières permettent à la Municipalité de vérifier en particulier les allocations de ressources nécessaires pour ces projets, les questions d'autorisations et les préavis éventuels. Ensuite, chaque Service concerné est consulté. Cela représente un pas important pour un traitement horizontal des projets et permet surtout d'identifier toutes les synergies qui pourraient être développées au travers ces projets, synergies qui permettent aussi une réallocation de certaines ressources au travers de l'Administration. Et puis chaque année, dans le cadre du processus budgétaire, la Municipalité vérifie la pertinence et les aménagements éventuels des postes de travail avant de prendre une décision de création de nouveaux postes. Dans le cadre de ce budget, un certain nombre de ces postes sont des pourcentages relativement minces. Cela permet simplement à la Municipalité de réajuster certaines prestations sans devoir faire recours à la création de postes de trop petite envergure. La Municipalité sait que ces postes-là posent très rapidement problème et nécessitent absolument et rapidement d'être augmentés si la Municipalité veut aussi pérenniser aussi les collaborateur(trice)s. La Municipalité va donc livrer aux Conseiller(ère)s quelques arguments par rapport à ces différents postes et aux amendements présentés par la COFIN.

Il profite d'avoir la parole pour reprendre le point sur la question de l'assistant(e) communication, poste qui se trouve dans le giron de son dicastère, et pour donner quelques éléments à ce sujet. Tout d'abord, en premier lieu, il précise que le recours à une agence de communication externe, comme évoqué par la COFIN dans son rapport, a pour unique vocation d'apporter un soutien ponctuel à l'Office de la communication dans l'élaboration de la campagne de communication institutionnelle régionale : concept d'un message publicitaire, réalisation visuelle, voire audiovisuelle, avec du matériel de communication, avec graphiste et équipe de production et de montage confirmée, selon un mix média défini. Pour rappel, cette campagne institutionnelle spécifique intervient dans une étape charnière du développement de la Ville. Il s'agit en effet de repositionner l'image de la Ville dans le but de la remettre en adéquation avec ce qu'elle est réellement devenue, grâce notamment aux nombreux équipements et prestations qu'elle propose et pour la qualité de vie dont bénéficient ses habitants. Ce mandat ponctuel ne concerne ainsi pas la stratégie de communication en tant que telle, celle-ci étant entièrement prise en charge par l'Office dans ses tâches courantes. Depuis ces dernières années, les prestations de l'Office de la communication ont considérablement augmenté. La totalité des réalisations graphiques, auparavant prises en charge par des prestataires externes, ont entièrement été internalisées grâce aux compétences acquises par les collaborateur(trice)s, leur permettant ainsi de fournir un service de graphisme maison. Si la charge de travail s'est vue considérablement

impactée, les disponibilités financières ont pu quant à elles être dévolues à de nouveaux projets, sans augmentation notable du budget de fonctionnement. Ceci a permis en outre une communication visuelle professionnalisée, avec entre autres la mise en place d'une charte graphique comme fil conducteur. Les canaux de communication se sont étoffés, la présence sur les réseaux sociaux a considérablement augmenté, avec démultiplication des supports engendrant un planning complet de matériel à réaliser. La vidéo étant devenue un outil de communication indispensable, la production de ces supports s'est également étendue et en partie internalisée grâce encore une fois aux compétences de l'Office qui se sont élargies au fil du temps. Les sites Internet dédiés sont développés pour les grandes thématiques de la vie glandoise. L'Office de la communication est impliqué dans chaque étape de développement de ces nouvelles plateformes.

De façon générale, les prestations des Services de l'Administration se sont étoffées. Le sport a notamment pris une place considérable à Gland ces dernières années. Chacun des nouveaux événements organisés se doit d'être communiqué individuellement selon un plan défini. L'intégration de la promotion économique au sein de l'Office ne nécessite pas uniquement du temps au niveau managérial, mais également en termes de communication avec le déploiement de sa stratégie et de ses nouveaux projets. Plus globalement, la volonté en tant que telle de communiquer a sensiblement évolué, qu'il s'agisse des Services de l'Administration pour informer ou valoriser leur travail, ou de la population toujours plus demandeuse, à juste titre, d'être incluse dans les décisions communales et d'être informée en temps réel de la façon la plus complète et transparente qui soit. Cette communication bidirectionnelle avec la population prend également une nouvelle place dans une approche inclusive et de dialogues sous forme de consultations citoyennes et de projets participatifs nécessitant des outils adaptés : vidéos, plateformes d'échanges, sondages, etc. La communication interne constitue également un volet émergent dans la stratégie de l'Office. Ce public interne, que sont les collaborateur(trice)s, nécessite une attention particulière et une communication dédiée afin de garantir une unité et une égalité d'informations inclusives et valorisantes dans le but de fédérer les équipes au sein d'une même mission. Finalement, si l'Office de la communication est fréquemment sollicitée à l'interne, elle l'est également de plus en plus pour du soutien à des entités externes : l'Association des commerçants, le Conseil communal, la mise en valeur des associations, etc. Voilà la raison pour laquelle il propose aux Conseiller(ère)s de refuser l'amendement proposé par la COFIN concernant le poste d'assistant(e) communication et de valider le budget dans son entier.

- M. Eric Dällenbach : déclare que les Conseiller(ère)s pensent bien qu'après une plaidoirie comme cela de la part de notre Municipal des finances et du Syndic, il ne pouvait pas faire autrement que de se défendre, puisque finalement il s'agit d'une réunion du Conseil communal. Il rappelle à Maître Davoine que la discussion porte sur le budget, et non pas sur les comptes, et qu'au niveau du droit constitutionnel, c'est le Conseil communal qui décide du budget sur la base de ce qui a été précisé par la Municipalité. Il ne va pas s'excuser que, dans leur rapport, les membres de la COFIN aient parlé du budget, mais il pense que de toute façon, comme il y avait un préavis, ils ont été « obligés » de le faire. Qu'on lui laisse un tout petit peu d'humour.

Ensuite, il est aussi très étonné de voir une vindicte aussi importante pour CHF 200'000.-. Eh bien dis-donc, 0,03 %. La problématique de la COFIN est la suivante : ce sont les charges de personnel, lesquelles s'élèvent à CHF 15 Mios. Depuis 6 ans, il y a eu une augmentation de charges de personnel de 38 %. Même certaines personnes bien informées, non pas du Conseil communal mais de l'Exécutif, s'accordent à dire que l'on ne peut pas continuer comme cela. Connaissez-vous beaucoup d'entreprises qui peuvent augmenter leurs charges de personnel, y compris de l'administration, de 38 % en 6 ans, à part s'il y a eu des choses très particulières ? Cela l'étonnerait beaucoup. Il rappelle aux Conseiller(ère)s que sur le budget 2014 – on était jeunes et beaux et on avait des cheveux noirs – CHF 9,8 Mios étaient prévus au budget. Aujourd'hui on est à CHF 15 Mios. Mais il sait que cela ne fait pas peur à la Municipalité. Mais les membres de la COFIN se posent quelques questions. Ont-ils le droit de se poser des questions ? Il pense que M. le Municipal Gilles Davoine leur accordera le fait qu'ils se posent quelques questions. Ensuite, on arrive devant ce budget, comme chaque année. Le budget, c'est aussi sûr que les fêtes de Noël.

Alors s'agissant du budget, comme tout le monde le dit, l'on est pris à 70 ou 80 % par un budget sur lequel on ne peut pas changer grand-chose. Que peut-on changer dans un budget ? Eh bien on peut modifier des choses au niveau du personnel par exemple. Il tient à dire à ses chers collègues de gauche

de l'échiquier qu'il a été fonctionnaire pendant 40 ans au Département fédéral des finances. Il n'est absolument pas contre la fonction publique, que personne ne lui fasse jamais dire cela. Mais par rapport à une augmentation des postes, il arrive à un certain moment où il faut mettre un frein pour donner un signal politique. Et compte tenu du fait que les 9 membres de la COFIN ne sont pas buttés, ils sont tous arrivés tous à la même conclusion et ont tout de suite décidé de ne pas toucher des postes où des personnes sont engagées. Cela ne serait pas le lieu et ne serait pas adéquat. Alors qu'est-ce la COFIN va toucher ? 5,44 postes, voilà ce qui est demandé. Et comme mentionné en page n° 11 du rapport de la COFIN, il y a des 0,1, des 0,2. La COFIN sait aussi ce qu'est l'organisation d'une administration. Sur les 5,44 postes demandés, les membres de la COFIN ont décidé d'en sabrer 2,6, il laisse aux Conseiller(ère)s faire la différence. La COFIN ne sabre donc pas tout. Certain(e)s Conseiller(ère)s vont dire « mais pourquoi ? », même dans son groupe politique certain(e)s lui ont dit « mais qu'est-ce que tu veux bringer pour CHF 200'000.- ? ». Mais il s'agit-là de postes pérennes. Chaque année il y a CHF 200'000.- de plus. Est-ce qu'il y a lieu d'augmenter comme cela le personnel communal ? Il le répète, il n'a absolument rien contre les agents qui sont engagés. Ces dernières années, la Commune a vu sa population augmenter de 13 %. On peut donc imaginer augmenter un petit peu le personnel. Mais non, ici, au niveau du personnel, on a une augmentation de 38 %. Ce qu'on nous dit depuis plusieurs années, c'est que Gland avait du retard par rapport à Nyon, par rapport à Rolle, par rapport à Perpète-les-Oies. Bon d'accord, du retard, mais du retard par rapport à quoi ? Ce sont des chefs-lieux du district, ce que Gland n'est pas. La Commune a une population plus jeune. Il est très difficile de faire des comparaisons entre les communes.

Il est normal de parler d'amendements par rapport aux postes et par rapport aux postes concernant la comptabilité. La COFIN s'est déjà fait recalcr 2 ou 3 fois par rapport à cela, parce qu'elle ne le faisait pas de manière formelle. Mais elle n'a que cette possibilité. Alors il n'est pas Madame Soleil, mais il imagine que chaque Conseiller municipal va défendre le poste touché dans son dicastère. On dit à la COFIN de ne pas faire de cogestion, qu'elle ne sait pas comment est organisée la Commune, ce qui est vrai. Personnellement, il ne connaît pas ces détails-là. Et ce que lui et ses 8 autres collègues de la COFIN demandent, c'est de sabrer ces 2,6 postes et non pas les 5,44 postes. Cela est-il idoine, justifié ou non ? Ce n'est pas trop le problème. Il ose faire une petite référence. Au niveau de la Confédération, il y avait 35'000 postes. Pendant au moins 10 ans, le bloc personnel a été fait. Le Conseil National et le Conseil des États, qui ne sont peut-être pas aussi intelligents que les Conseiller(ère)s, ont dit « vous vous débrouillez, nous allons bloquer l'engagement de nouveau personnel dans l'Administration ». En ce qui le concerne, il ne veut pas être en conflit avec la Municipalité, absolument pas, mais il demande à cette dernière d'essayer une fois de se mettre à la place de la COFIN, laquelle n'a pas d'autre possibilité. Personnellement, il a rêvé – parce qu'il lui arrive de rêver de la Commune – que la COFIN se mette autour d'une table avec la Municipalité, avec les agents municipaux, et de voir si des négociations sont possibles, de voir si la Municipalité lâcherait un peu de lest. Eh bien non, la Municipalité a fait un préavis et ne bouge pas au niveau de ce dernier. La seule possibilité offerte à la COFIN pour montrer son désaccord est de proposer des amendements, c'est la procédure.

- M. Georges Grandjean : déclare qu'effectivement, comme membre de la COFIN, il est bien sûr très heureux que les inquiétudes émises d'année en année par cette Commission ne se vérifient pas avec les comptes qui sont bouclés. Il pense qu'une partie de ce mérite revient à la Municipalité, au Conseil communal également, mais quand-même beaucoup à la marche de l'économie en général. La Commune dépend quasi uniquement des rentrées fiscales pour boucler son budget. Il est vrai qu'avec la création de nouveaux postes, des dépenses à long terme sont engagées, parce qu'il est quasiment impossible de revenir en arrière après coup. Les CHF 218'000.- ne représentent qu'une part de la dépense, puisque l'année prochaine les postes seront créés pour toute l'année et la dépense sera donc plus importante. Il faut aussi compter la place de travail, les charges sociales et tout le reste. Il est donc vrai que cela représente un plus gros montant que CHF 218'000.-.

Pour cette législature, la Municipalité avait fait une table des engagements, qu'elle a respectée. Très peu d'engagements ont eu lieu ces dernières années. La COFIN a donc été surprise que, cette année, il y ait des nouveaux engagements pour quand-même un montant assez important, puisque c'est 5,5 agents. Les membres de la COFIN sont aussi étonnés que cela vienne à ce moment-là, pour ce budget qui est à cheval entre deux législatures. Ce serait plutôt à la nouvelle Municipalité de définir ses

besoins en personnel et de reporter une partie des engagements qu'elle a prévus sur ce budget 2021. Il croit que l'on vise des postes, mais la Municipalité garde une marge de manœuvre pour engager les dépenses, en fin de compte, sur le personnel en général. La COFIN souhaite donc limiter les dépenses en personnel.

- M. Gilles Davoine : entend des choses qui l'interloquent. Finalement, ce n'est pas un problème de savoir si la Municipalité va justifier les postes ou pas, il s'agit juste d'un message à faire passer : moins de postes. C'est bien pour cela qu'il avait un peu prévu la chose et qu'il a expliqué aux Conseiller(ère)s où en est la Commune au niveau des comptes. Parce que la ville de Gland n'est pas une société, définitivement pas. Mais pour une fois il va venir dans la comparaison. De nouveau, la Commune augmente les charges du personnel, oui. Parce que quand une société fait du bénéfice, quand on engrange CHF 8 Mios de revenus sur les 5 dernières années et que l'on baisse notre dette, eh bien on engage du personnel. Toutes les sociétés font cela, et cela ne pose aucun souci financièrement parlant. D'ailleurs, ce n'est pas vrai que les postes sont pérennes, tout le monde connaît le code du travail. En Suisse, si un employeur doit se séparer de postes, il peut le faire. Certain(e)s Conseiller(ère)s peuvent bien dodeliner. Il est avocat, il connaît le droit du travail et il est possible de se séparer de postes en Suisse. Il ne dit pas que c'est ce que la Municipalité veut faire. La COFIN dit que l'on est dans une situation où elle veut faire passer un message, soit limiter le nombre de postes, alors qu'en réalité la Commune a de très loin les moyens de ces ambitions-là. Parce que oui, ce sont des ambitions, et c'est un cercle vertueux que la Municipalité essaie de créer. Ces postes-là vont aussi permettre de continuer à avoir plus de revenus. Il veut bien entendre le message de la COFIN, et le jour où effectivement la Commune ira moins bien et présentera des comptes moins bons, à ce moment-là il entendra bien ce message et il y aura une logique de dire à la Municipalité de ne pas continuer à augmenter les postes maintenant qu'il y a moins d'argent. Mais là, la Commune gagne beaucoup plus d'argent et peut se permettre cela. Il a donc de la peine à comprendre pourquoi ce message vient à ce moment-là, alors que la situation s'est améliorée sur les 5 dernières années, que la Commune en a parfaitement les moyens, et que si elle devait revenir en arrière et bien premièrement, comme il l'a dit, les fonds propres lui permettraient de gérer, et la Municipalité pourrait se séparer de postes s'il le fallait.

Pour le surplus, de nouveau, il s'entend très bien avec la COFIN, qui est dans son rôle, il l'a dit à plusieurs reprises, il n'a pas de problème avec cela. Les membres de cette Commission sont dans leur rôle et disent régulièrement attention, et la Municipalité n'est pas du tout en conflit là-dessus et c'est normal, chacun est dans son rôle. Et puis finalement, pour l'instant, la situation est bonne, donc il n'y a pas de raison à cela. Et de dire que cela n'a pas d'importance que la Municipalité vienne avec des postes qui sont justifiés ou qui ne le sont pas, que c'est un message que la COFIN veut faire passer à la Municipalité, ce message, en l'état de la situation actuelle de la Commune qui est excellente financièrement parlant, il ne le comprend effectivement pas.

- M. Rasul Mawjee : comprend la volonté de la Municipalité de vouloir défendre ces postes. Sachant que sur ces 5,44 postes il y a quand-même 2,9 grosso modo qui ne sont pas contestés et sachant que le prix d'un salaire doit être rajouté avec d'autres éléments, cela représenterait un coût de l'ordre de CHF 100'000.- par employé par année. Donc en fait, si le budget parle d'environ CHF 200'000.- sur ces 2,5 postes, c'est en gros quelque chose qui va augmenter. Historiquement, la Commune avait du retard dans les engagements et la COFIN avait été d'accord qu'effectivement, dans le cadre de la législature, un certain nombre d'engagements devaient être faits. Aujourd'hui, il pense que la situation est particulière et qu'il faudrait reporter ces éléments d'engagement. S'il prend explicitement le poste d'assistant(e) communication, ce qui avait un peu dérangé la COFIN, c'est qu'un chargé de communication avait été engagé il y a 2 ou 3 ans, lequel avait changé d'affectation et avait pris la direction d'un autre Service. Une nouvelle personne a été engagée pour la communication et maintenant un assistant viendrait compléter cette équipe. On sent en effet qu'il y a des réorganisations et des réaffectations qui font que l'on rentre dans un domaine qui va être porteur, et puis que ces ressources vont être utilisées ailleurs. Un autre élément qui a aussi dérangé la COFIN est qu'il a été dit que des moyens conséquents seraient investis dans Admin 2.0. Un préavis bien ficelé a été présenté, prévoyant qu'à la longue, d'ici 2 ou 3 ans, une certaine efficience dans l'Administration pourrait être constatée, laquelle permettrait de gérer une quantité de travail supplémentaire avec une charge de personnel sans augmentation. Il pense qu'aujourd'hui on aimerait reporter ces engagements, qui vont perdurer dans le temps, et si l'on considère qu'effectivement ces 5 postes

représentent CHF 500'000.-, rapportés à 30 ans d'investissement pour un préavis standard, cela fait quand-même des projets de l'ordre de CHF 15 Mios.

- Mme Jeannette Weber : pense que, concernant le poste d'assistant(e) communication, M. Rasul Mawjee confond les postes. En effet, c'est le collaborateur délégué à la promotion économique qui avait changé de poste, et non pas celui d'assistant(e) communication.
- Mme Véronique Villaine : a envie de dire aux Conseiller(ère)s *si vis pacem para bellum*, c'est-à-dire « *si tu veux la paix, prépare la guerre* ». Nous ne sommes pas en guerre, loin de là, mais néanmoins si on veut avancer dans une administration, comme dans une entreprise, ce n'est pas en restant assis sur ses acquis que l'on va progresser. Elle ne va pas tout détailler, elle remercie d'ailleurs la COFIN d'avoir fait l'analyse fine de l'ensemble des postes et d'avoir tout détaillé, mais elle pense qu'il faut avancer. Les Conseiller(ère)s se plaignent régulièrement que les préavis n'avancent pas, qu'ils ne sont pas assez étoffés, qu'il n'y a pas assez de sujets. Ce n'est pas en supprimant du personnel que l'on avancera. Elle pense donc qu'il faut vraiment refuser tous ces amendements concernant le personnel, sans rentrer dans le détail des postes, et que globalement il faut continuer à avancer dans cette Commune, et cela passe aussi par l'engagement du personnel.
- M. Vincent Simon : est un peu surpris par la tournure du débat. Il entend les mots « *supprimer du personnel* ». Personne ne pense à supprimer du personnel, il croit que l'on n'est pas du tout dans le bon discours. On veut simplement moins augmenter. Cela lui rappelle des discussions au sein de la Confédération également, où quand un département demandait CHF 100 Mios, on leur donnait CHF 98 Mios en disant avoir ainsi économisé CHF 2 Mios. Pas du tout, CHF 98 Mios avaient été budgétés. Il pense qu'il ne faut pas se tromper et qu'il est vrai, comme l'a souligné M. le Municipal Gilles Davoine, qu'il y a une certaine volonté de faire passer un message. Personnellement, il est aussi sensible à cette question de la pérennité des charges. Comme les Conseiller(ère)s ont pu le voir dans le débat concernant l'interpellation de M. Guillaume Labouchère, le Conseil n'a aucune prise sur tout ce qui concerne le deuxième pilier et la Caisse de pension et sur ses développements. Et tous les postes en plus sont des coûts supplémentaires à l'avenir.

Il aimerait aussi sortir un peu du discours catastrophiste. Si le Conseil décidait de ne pas accorder ces nouveaux postes, il pense que la Municipalité fonctionnerait très bien sur l'année, et que cela ne voudrait rien dire pour l'année suivante. Il veut dire par-là que ce n'est pas une tragédie non plus. C'est juste une limitation de l'augmentation, que l'on soit bien clair là-dessus. Et puis il trouve étonnant que l'on dise que CHF 300'000.- ce n'est rien, mais que si on ne les dépense pas, rien ne va fonctionner, que si l'on n'a pas plus d'emplois à la Commune, on n'aura pas plus de revenus. Il y a des liens entre les choses qui lui échappent un peu. Il est d'accord sur le fait qu'il y a une forme de signal qui est demandé par la COFIN, mais il le soutient à l'exception des Portakabins, qui sont à son avis d'un autre domaine.

- M. Gérald Cretegy : aimerait juste dire qu'en définitive on ne supprime en effet pas des postes, puisqu'il s'agit de nouveaux postes qui arrivent. Simplement, on supprime à quelque part des projets. Pourquoi ? Parce que finalement, chaque fois que des projets sont votés – et c'est la population qui demande ces projets – et que la Municipalité va de l'avant, elle se retrouve avec la nécessité et la possibilité de pouvoir développer, à l'interne, les prestations qui vont également permettre à ces projets de pouvoir éclore. Et dans ce cadre-là, les postes en question sont effectivement identifiés comme étant nécessaires pour pouvoir faire ces différents projets. Il aimerait dire que si le Conseil veut vraiment supprimer ces postes, qu'il ajoute alors des lignes pour la question des mandats, pour que la Municipalité puisse effectivement effectuer un certain nombre de mandats. Actuellement, de nombreuses choses sont faites à l'interne. La Municipalité a essayé d'internaliser, et c'est également une politique qui est intéressante économiquement dans la mesure où, à l'interne, les charges sont quand-même moins élevées que s'il ne faut que passer par des mandats externes. Donc là, le fait d'augmenter dans cette proportion-là, il pense que cela permettra de rester dans quelque chose d'économiquement viable. Il sait que cela représente beaucoup. Mais vis-à-vis de la manière aujourd'hui dont Gland est perçue, dont Gland fonctionne et est devenue un centre régional extrêmement intéressant, et bien il faut essayer de rester dans ce trend-là. Et si la Commune veut rester dans ce trend-là, il faut qu'elle arrive à avoir ces postes.

- M. Guillaume Labouchère : a juste une question pour la Municipalité. Cette dernière considère-t-elle avoir terminé la revue des ressources humaines et, en parallèle, quel est le taux d'absentéisme actuel ? C'est une question qui se pose en général lors du rapport de gestion, mais il voulait juste savoir où en est maintenant la Commune par rapport à cela. La Municipalité engage-t-elle du monde parce qu'il y a un taux d'absentéisme en particulier, ou est-ce que ce n'est pas du tout lié ?
- M. Gérald Cretegny : répond que ce n'est pas du tout lié. Il a omis de regarder les chiffres actuels, pourtant il sait que M. Guillaume Labouchère pose chaque fois la question en décembre. Mais la Municipalité les a regardés il y a quelques semaines et ils se trouvent sauf erreur à environ 1 % de moins que l'année précédente. Le taux d'absentéisme est donc plutôt en train de se resserrer.
- Mme Regina Bovet : déclare que, comme déjà dit la dernière fois, la Commission des finances est là pour faire son travail, et les membres de cette Commission l'ont très bien fait. Elle se demande si la Municipalité a pris contact avec d'autres communes et si, dans ces dernières, il y a aussi tout le temps autant de changement de personnel. Il y a quand-même quelque chose qui l'étonne, peut-être y a-t-il eu des soucis que les Conseiller(ère)s ignorent. C'est pour cela qu'elle invite les Conseiller(ère)s à accepter les amendements et à laisser la nouvelle Municipalité gérer éventuellement ces nouvelles demandes. Et puis, comme quelqu'un l'a dit, cela change chaque année, on peut changer un budget. Aujourd'hui, elle pense que les Conseiller(ère)s ont d'autres chats à fouetter, comme par exemple la Covid-19. Qu'il(elle)s laissent tomber ce côté et acceptent ces amendements.
- M. Eric Dällenbach : va faire court. Puisqu'il ne l'a pas dit avant, il tient à souligner la très bonne entente que les membres de la COFIN ont avec M. le Municipal Gilles Davoine ainsi qu'avec le boursier communal. Il est vraiment très intéressant de discuter avec eux. Mais où l'Exécutif est très chatouilleux, c'est quand la COFIN se permet de changer un tout petit peu l'optique de la Municipalité, et là on touche un petit peu et ça gêne. Alors il ne va pas entrer dans la cogestion, mais il a noté certaines choses qu'on lui a dites, parce que lui cela fait 30 ou 40 ans qu'il habite à Gland : la Municipalité pourrait éventuellement simplifier certaines structures au niveau de l'Administration communale, ou abandonner certaines tâches, comme par exemple ce qui a été fait au niveau des CFF et des PTT, qui ont abandonné certaines tâches téléphoniques; vous téléphonez, tapez 1, tapez 2, tapez 3. La vie d'aujourd'hui est aussi comme cela. L'absentéisme est aussi quelque chose de désarmant et de très problématique au sein d'une Administration. Et une partie de l'absentéisme est quand-même aussi le reflet d'une problématique avec l'employeur.
- M. Michael Rohrer : a un peu de peine à entendre cela. Les Conseiller(ère)s ont reçu un rapport sur l'enquête effectuée auprès du personnel, lequel montre qu'il n'y a pas de souci entre les employé(e)s et la Municipalité. L'autre côté qu'il entend aussi, c'est que c'est la Municipalité qui a envie d'engager, uniquement « comme ça ». Non, ce sont les Services qui le demandent. Même si vous changez de Municipal, cela ne changera pas la problématique de manque de personnel dans les Services. Donc il ne faut pas essayer de dire que c'est en reportant ces décisions à la prochaine Municipalité que les Services changeront d'avis. C'est complètement illusoire.
- M. Gérald Cretegny : souhaite dire qu'il faut faire très attention par rapport aux fake news que l'on peut entendre. L'une des fake news est qu'il y a une rotation incroyable du personnel dans la Commune. Il le dit clairement, c'est une fake news, et il faut faire extrêmement attention en propageant de telles idées. Actuellement, le turn-over se situe sauf erreur à 2 environ. Alors il est vrai que tout d'un coup vous pouvez trouver un secteur particulier où il y a un problème, mais cela ne concerne pas l'ensemble de l'Administration.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.
- La discussion est ouverte sur le premier amendement proposé par la COFIN concernant le poste d'assistant(e) communication, compte 110.3011.00 – Administration / Traitements, pour lequel le montant proposé de charges budgété est ramené de CHF 642'750.- à CHF 603'100.-, soit une réduction de CHF 39'650.-.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur le premier amendement.

Décision

Le premier amendement présenté par la COFIN est accepté par 40 oui, 19 avis contraires, 2 abstentions significatives.

- M. Jérôme Frachebourg : souhaite faire une intervention technique, car il s'avère que dans les amendements proposés par la COFIN, les Conseiller(ère)s ont cru là voter sur le poste d'assistant(e) communication. Le fait est que dans le rapport de la COFIN, le compte mentionné sous l'amendement 1 correspond en réalité à celui du collaborateur(trice) administratif(ve). Il y a donc eu interversion. En réalité, en refusant le poste d'assistant(e) communication, c'est le compte mentionné à l'amendement 2 qui devrait être corrigé. Il préfère faire cette intervention afin que cela soit clair, parce que cela risque de poser un problème par la suite.
- Le président pense que cela a effectivement une incidence sur la décision et que c'est effectivement bien regrettable. Le président demande à M. Jérôme Frachebourg de préciser exactement la confusion et la raison pour laquelle cette dernière a eu lieu.
- M. Jérôme Frachebourg : explique que lors de l'établissement du rapport, le rapporteur a commis une erreur et a interverti les deux rubriques, sans aucune mauvaise intention. Mais il pense que le Conseil, lors du vote, a pensé voter par rapport au poste d'assistant(e) communication, sans se rendre compte que le compte qui était mentionné correspond en réalité à celui de collaborateur(trice) administratif(ve). C'est la raison pour laquelle il a donc préféré faire cette intervention.
- Le président propose que le vote qui vient d'être effectué soit annulé et que la COFIN reformule les deux amendements qui portent à confusion. En attendant, il propose déjà aux Conseiller(ère)s de faire une suspension de séance afin que la COFIN puisse se réunir et se mettre d'accord.

La séance est suspendue durant 10 minutes. Les débats reprennent à 20h25.

Avec le départ de M. José Caiano pour des raisons familiales, le nombre de Conseiller(ère)s présent(e)s passe à 62.

- La discussion est à nouveau ouverte sur le premier amendement proposé par la COFIN, lequel a été corrigé, concernant le poste d'assistant(e) communication, compte 111.3011.00 – Traitements, pour lequel le montant proposé de charges budgétées est ramené de CHF 1'264'150.- à CHF 1'214'100.-, soit une réduction de CHF 50'050.-.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur le premier amendement.

Décision

Le premier amendement présenté par la COFIN est accepté par 39 oui, 17 avis contraires, 2 abstentions significatives.

- La discussion est ouverte sur le deuxième amendement proposé par la COFIN, lequel a été corrigé, concernant le poste de collaborateur(trice) administratif(ve), compte 110.3011.00 – Traitements, pour lequel le montant proposé de charges budgétées est ramené de CHF 642'750.- à CHF 603'100.-, soit une réduction de CHF 39'650.-.
- Mme Jeannette Weber : ne va pas rappeler ici que la Municipalité sait que ces demandes de postes supplémentaires sont toujours très sensibles. C'est la raison pour laquelle la Municipalité a fait une analyse très fine en ce qui concerne ses besoins avant de venir demander un poste au Conseil. Concernant le poste de collaborateur(trice) administratif(ve), il s'agit d'un 0,5 ETP. Dans son rapport, la COFIN parle des agents, mais en réalité ce 50 % supplémentaire demandé concerne un(e) collaborateur(trice) pour le secrétariat du Service de la population. En plus des multiples tâches dévolues à faire fonctionner le Service de la population, cette équipe gère l'accueil au guichet et les téléphones pour la majorité de la Commune. De multiples processus et procédures deviennent de plus en plus compliqués, suite aux nouvelles lois édictées par le Canton ou la Confédération. Entre 2018 et 2019, les demandes de location de salles ont augmenté de 35 %. Dans ce même laps de temps, les

manifestations ont augmenté de presque 40 %. Cela génère du travail supplémentaire pour les employé(e)s qui doivent tout noter, tout organiser et travailler sur cela. Elle nomme aux Conseiller(ère)s quelques tâches, afin qu'il(elle)s puissent se faire un peu une idée. Comme elle vient de le dire, il s'agit évidemment de tout ce qui est manifestations, elle ne va pas faire un topo, il est assez simple de comprendre tout ce que cela génère. Il y a ensuite l'organisation de nombreux événements, comme par exemple la Fête des Voisins, la Fête de la Mobilité, La Nuit est belle, etc. L'Administration communale s'occupe aussi de l'affichage politique, des concessions cimetières, des actes de mœurs et du littering. Elle gère également tout ce qui concerne les transports, en rapport avec Car Postal, le TUG, PubliBike, le Plan de mobilité, la délivrance des cartes journalières, des droits de stationner. Mais elle souhaite nommer la tâche qui préoccupe le plus la Municipalité, qui est l'aide individuelle au logement, pour laquelle les demandes ont déjà énormément augmenté ces derniers mois et qui, elle pense, vont continuer à augmenter avec la crise sanitaire actuelle. Lorsqu'une personne demande une aide, la collaboratrice de la Commune la reçoit en rendez-vous et récolte tous les certificats et documents nécessaires à la constitution d'un dossier, qui représente un travail générant entre 10 et 12 heures pour un seul dossier. Pour terminer, elle aimerait dire que, derrière ces postes, il y a des êtres humains : ce sont les employé(e)s de la Commune qui sont actuellement en train de travailler de plus en plus, de faire des heures supplémentaires, d'être fatigués. Elle demande donc aux Conseiller(ère)s d'accorder ce 0,5 ETP, de donner ainsi la possibilité aux employé(e)s de pouvoir travailler dans de bonnes conditions et de leur donner une personne de plus.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur le deuxième amendement.

Décision

Le deuxième amendement présenté par la COFIN est accepté par 39 oui, 22 avis contraires, 3 abstentions significatives.

- La discussion est ouverte sur le troisième amendement proposé par la COFIN concernant le poste de bibliothécaire, compte 150.3011.00 – Affaires culturelles / Bibliothèques / Traitements, pour lequel le montant proposé de charges budgétées est ramené de CHF 428'950.- à CHF 394'750.-, soit une réduction de CHF 34'200.-.
- Mme Christine Girod : explique que cet amendement porte en fait sur un poste de bibliothécaire. Comme les Conseiller(ère)s le savent, cela fait plusieurs années maintenant que la Municipalité cherche une solution afin de donner plus de place à la bibliothèque, puisque cette dernière, placée à Grand-Champ, est dans les limites de ce qu'elle peut offrir à la population, de par sa localisation mais surtout de la place qu'elle a à sa disposition. Il y a donc une volonté bien affichée de la Municipalité, depuis plusieurs années, de faire un nouveau projet. Le but de ce dernier est bien entendu de répondre très largement aux besoins de l'ensemble de la population, de donner l'accès à la bibliothèque à chacun(e), elle a envie de dire de 0 à 100 ans, et aussi de faire connaître ce Service. L'augmentation de poste qui est demandée aujourd'hui par la Municipalité porte sur un 0,4 ETP. Ce poste est déjà occupé par une personne qui a commencé à la bibliothèque en 2017, à 60 %. Et dans le but justement de promouvoir le nouveau projet, d'accompagner les changements qui sont en cours et de faire de la médiation culturelle, cette personne serait augmentée à un temps plein. Cette personne donne entière satisfaction à ses supérieurs et à la Municipalité, et est actuellement inscrite actuellement à un CAS en médiation culturelle. Elle tient par-là à sensibiliser les Conseiller(ère)s au fait qu'il s'agit d'une continuité, d'une logique, d'une personne qui est déjà employée par la Commune et qui est là pour accompagner le futur projet qui, elle l'espère, pourra rapidement se concrétiser. Elle précise aussi que la proposition d'augmentation a été faite de concert entre le Service de la jeunesse et le Service de la culture puisque, dès la prochaine législature, c'est le dicastère de la culture qui reprendra la gestion de la bibliothèque. Elle remercie les Conseiller(ère)s de refuser cet amendement.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur le troisième amendement.

Décision

Le troisième amendement présenté par la COFIN est refusé par 29 non, 25 oui, 7 abstentions significatives.

- La discussion est ouverte sur le quatrième amendement proposé par la COFIN concernant le poste de collaborateur(trice) voirie, compte 430.3011.00 – Service des routes / Traitements, pour lequel le montant proposé de charges budgété est ramené de CHF 571'750.- à CHF 501'550.-, soit une réduction de CHF 70'200.-.
- M. Michael Rohrer : souhaite expliquer pourquoi, au niveau du groupe voirie, l'engagement d'une personne de plus est demandée. Il faut tout d'abord savoir que si la population glandoise a augmenté, le personnel de la voirie n'a quant à lui pas augmenté depuis 2016, aucun collaborateur n'ayant été engagé depuis maintenant 5 ans. Face à l'augmentation des habitants, ce Service a aussi besoin de personnel en plus. Dans son rapport, la COFIN nous fait remarquer qu'il y aura moins de manifestations en 2021, Covid-19 oblige. Alors il a deux remarques. Tout d'abord, il espère bien que la Covid-19 ne va pas nous suivre pendant toute l'année 2021 et que des manifestations pourront avoir lieu. Et dans ce cadre-là, la Commune aura besoin de ce personnel. En outre, il ne faut pas croire que parce qu'il y a la Covid-19 et moins de manifestations qu'il y a moins de travail pour le personnel de la voirie. Que les Conseiller(ère)s se posent la question de savoir, comme les lieux de rencontres sont fermés, où vont les gens. Eh bien ces derniers vont dehors, avec leurs canettes de bière, avec leurs masques, ils jettent tout par terre. Le littering a fortement augmenté avec cette période de Covid-19 et a aussi fortement surchargé le Service à ce niveau-là.

Ensuite, l'autre souci rencontré concerne les services de piquet. Il existe des lois sur le travail qui disent que l'on peut faire un service de piquet toutes les x semaines. Actuellement, cela signifie que, une semaine sur 8, on devrait couper le service de piquet de la voirie, tout simplement parce que le personnel n'est pas suffisant. Alors il est vrai qu'aujourd'hui la Municipalité est effectivement en dehors des clous et en dehors de la légalité en imposant les services de piquet à ses employé(e)s. Ces dernier(ère)s le font encore de bon cœur mais, en ce qui le concerne, cela ne lui plaît pas franchement d'être dans ce cadre-là, dans l'illégalité. Avec ces différentes raisons, il demande aux Conseiller(ère)s de refuser cet amendement.

- M. Rasul Mawjee : aimerait savoir combien de personnes sont actuellement engagées à la voirie, y compris à la déchèterie.
- M. Michael Rohrer : répond que la déchèterie ne peut pas être comptée dans le service de la voirie, car il s'agit de deux services séparés. Pour la voirie, il y a 7 personnes.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur le quatrième amendement.

Décision

Le quatrième amendement présenté par la COFIN est accepté par 31 oui, 22 avis contraires, 7 abstentions significatives.

- La discussion est ouverte sur le cinquième amendement proposé par la COFIN concernant le compte 513.3163.00 – Location de Portakabin à Mauverney, pour lequel le montant proposé de charges budgété est ramené de CHF 24'000.- à CHF 0.-.
- Mme Christine Girod : a pris connaissance de cet amendement, qui fait suite en fait au préavis municipal n° 54 que le Conseil avait accepté en avril 2019 sauf erreur. À cette époque-là, la Municipalité avait déposé un préavis pour demander la pose de deux Portakabins afin d'anticiper les besoins futurs de l'établissement. La COFIN avait posé des questions à ce sujet et, visiblement, les réponses fournies n'étaient pas suffisantes. Néanmoins, il est vrai qu'un certain nombre de choses se sont passées depuis avril 2019 et qu'aujourd'hui la Municipalité a une vision plus claire de la situation de Mauverney. D'ailleurs, M. le Municipal Thierry Genoud a récemment présenté au Conseil les idées de développement que la Municipalité a concernant le site de Mauverney et celui de Grand-Champ. Elle pense donc que le Conseil aura bien compris que la Commune n'est pas en train de perdre des élèves mais que, au contraire, il y a toujours plus d'élèves qui fréquentent ces collèges. La situation actuelle de Mauverney est la suivante : il y a 398 élèves, 23 classes, dont 1 est occupée par l'informatique, 1 est occupée pour les décroissements, et les 21 autres sont occupées par une classe « standard ». Cela représente environ 19 élèves par classe, ce qui est tout à fait conforme à la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). Les 2 Portakabins situés dans la cour sont équipés pour accueillir les

activités créatrices sur textile (ACT) et les activités créatrices manuelles (ACM). Le collège est actuellement relativement plein, même plein. Dans la mesure où l'on est en décembre, la Commune n'a pas encore reçu les inscriptions pour l'année prochaine, soit pour la rentrée d'août 2021. Néanmoins, ce qui est sûr, c'est que 64 élèves de 6P vont monter aux Tuillières pour aller en 7P. Elle a demandé à la directrice de l'Etablissement primaire de lui fournir la projection, encore théorique, des arrivées des 1P, soit des tout-petits, et cela représente 79 élèves. Il y a donc un écart positif d'une quinzaine d'élèves potentiellement, et il est vrai que si ces 2 Portakabins devaient être enlevés, cela ferait quasiment une classe de plus, ou en tous les cas un remplissage peut-être plus fort des effectifs dans les classes, ce qui n'est pas vraiment souhaité. Il est vrai que ces chiffres ne sont pas définitifs, puisque les parents ont tout le mois de février 2021 pour inscrire leurs enfants. Cela peut donc toujours changer à la baisse, mais également à la hausse. Une chose qui est très importante pour l'Etablissement primaire – et cette vision est cotravaillée et coconstruite avec la Municipalité – est que Gland a la chance d'avoir un pôle à Mauverney, qui accueille donc les 1P à 6P, et l'identique aux Perrerets, qui accueille également les 1P à 6P. Cela est très important et permet à la Municipalité et à l'Etablissement primaire d'avoir un équilibre, de pouvoir offrir l'accessibilité aux classes jusqu'à la 6P de manière identique, que ce soit à Mauverney ou aux Perrerets. C'est une notion à laquelle la Municipalité est très attachée, puisque cela fait vivre aussi le quartier sud de la Commune, et le quartier nord se développe tout à fait normalement. Il est donc important pour la Municipalité de pouvoir maintenir ces 2 Portakabins puisqu'ils ont une utilité nécessaire dans le contexte actuel.

Pour en revenir aux planifications futures, elle confirme qu'une étude va prochainement être lancée par la Municipalité pour étudier finement les besoins et savoir si elle commence par Mauverney ou par Grand-Champ. Les Conseiller(ère)s voient donc bien que la Municipalité est dans un processus de recherches de solutions pour planifier l'accueil scolaire pour les 10 à 15 ans qui viennent. Elle remercie les Conseiller(ère)s de refuser cet amendement.

- M. Rasul Mawjee : déclare que, s'il comprend bien, ces CHF 24'000.- servent à financer le deuxième semestre 2021. À quoi faut-il donc s'attendre pour les années 2022 et suivantes ?
- Mme Christine Girod : répond que l'évolution démographique de la Commune montre quand-même que l'on se dirige vers une augmentation du nombre d'élèves. Le trend est à la montée et n'est en tout cas pas en train de descendre. Les prévisions faites pour 15 ans montrent une augmentation des effectifs. Comme déjà dit, la Municipalité va lancer une étude pour affiner les besoins. Est-ce que c'est plutôt du côté Mauverney ou du côté Grand-Champ ? Mais que ce soit d'un côté ou de l'autre, il y a de toute façon une augmentation qui se profile. Maintenant, concernant ces Portakabins, l'idée de la Municipalité n'est pas de les maintenir. C'est vrai qu'elle a été obligée de le faire, qu'elle va peut-être encore devoir le faire pour combler un trou. Néanmoins, ce n'est évidemment pas la vision de la Municipalité. Mais cette dernière doit quand-même se donner le temps et les moyens de pouvoir planifier cela, aussi sur le long terme. C'est aussi pour cela que cela prend du temps, car la Municipalité est obligée d'avoir une vision à 10 ou 15 ans pour se prémunir aussi un peu par rapport aux futures arrivées. Elle n'a pas de boule de cristal. Néanmoins, les prévisions sont toujours basées sur les statistiques et les prévisions de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), sur la base des naissances qu'il y a à Gland, sur la base d'un comparatif avec les années précédentes et sur une croissance moyenne depuis 20 ans, ceci afin de voir un peu l'évolution de la population et les besoins par rapport à la démographie.
- Mme Angelita Galvez : déclare que l'année dernière les membres de la COFIN avaient reçu un tableau quant à l'évolution des pronostics d'enclassement pour les prochaines années, et ils auraient aimé avoir cette information à jour. En consultant ce tableau, les membres de la COFIN ont constaté que le nombre d'habitants sur lequel se base cette étude ne correspond pas au nombre d'habitants qui figure dans le budget ou les comptes. Alors elle aimerait savoir sur quoi se basent les écoles et pourquoi le nombre d'habitants n'est pas le même.
- Mme Christine Girod : croit Mme Angelita Galvez. Mais personnellement, elle a le tableau sous les yeux. La partie qui est en vert représente les années passées et le nombre d'habitants mentionné est celui au 31 décembre de l'année écoulée. Il s'agit d'ailleurs du nombre d'habitants qui figure dans le rapport de gestion que la Municipalité établit. Et si les membres de la COFIN ont comparé avec les chiffres de 2020 jusqu'à 2030, ceux-ci ne sont que des suppositions, parce que là, évidemment, on en a

aucune idée. Donc elle ne sait pas sur quels chiffres les membres de la COFIN ont travaillé, mais c'est elle qui fait le tableau, donc elle peut dire que les choses qui sont en vert sont les choses réelles, qui sont passées, et celles qui sont en jaune ne sont que des prévisions. Elle est désolée si la COFIN n'a pas eu les chiffres, elle les aurait volontiers transmis si on le lui avait demandé.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur le cinquième amendement.

Décision

Le cinquième amendement présenté par la COFIN est refusé par 36 non, 15 oui, 9 abstentions significatives.

- La discussion est ouverte sur le préavis, avec les trois amendements acceptés.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur le préavis amendé.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal décide :

- I. *d'apporter les amendements suivants au budget ordinaire de la Commune pour 2021 :*
 - *compte 111.3011.00 Traitements – Assistant(e) communication : diminution des charges de CHF 50'050.-. Nouveau montant à inscrire : CHF 1'214'100.-*
 - *compte 110.3011.00 Traitements – Collaborateur(trice) administratif(ve) : diminution des charges de CHF 39'650.-. Nouveau montant à inscrire : CHF 603'100.-*
 - *compte 430.3011.00 Traitements – Collaborateur(trice) voirie : diminution des charges de CHF 70'200.-. Nouveau montant à inscrire : CHF 501'550.-*
- II. *d'adopter le projet de budget amendé de l'exercice 2021 de la Ville de Gland, présenté par la Municipalité, prévoyant un excédent net des dépenses de CHF ~~3'304'390.-~~ 3'144'490.- et une marge d'autofinancement positive de CHF ~~2'472'000.-~~ 2'631'900.-.*

7. Préavis municipal n° 86 relatif au soutien communal en relation avec la pandémie de Covid-19

- M. Arnaud Durand, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle le vœu présenté par dite Commission, qui est le suivant :
 - En réponse au postulat Messmer, il avait été dit que la Municipalité pourrait revenir avec un montant équivalent à la proposition dudit postulat, soit CHF 200'000.-. Le présent préavis représente le triple de cette somme et en une seule lecture. La Commission peut comprendre l'urgence consécutive à la 2^{ème} vague mais demande à la Municipalité que si un nouveau préavis devait être déposé ultérieurement, celui-ci fasse impérativement l'objet d'une 1^{ère} lecture.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Jérôme Frachebourg, rapporteur de la COFIN, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Rasul Mawjee : voudrait tout d'abord féliciter la Municipalité pour l'initiative qu'elle a eue de créer ce fonds pour aider les personnes en grande difficulté ou en précarité. Il adhère pleinement à cette idée d'aller aider des gens qui n'ont pas pu l'être par le biais de toutes les structures mises en place par la Confédération et par le Canton. Néanmoins, il pense qu'il est un peu ambitieux d'aller vouloir aider les entreprises qui font partie de ce préavis. Néanmoins, il demande à la Municipalité de consacrer toute son énergie et ses efforts pour aider les gens en difficulté et en précarité.

Un chose l'interpelle toutefois dans le règlement. Les Conseiller(ère)s ont pu voir ce soir que le personnel communal est rare et précieux, qu'il faut le maintenir. La direction de ce fonds est toutefois constituée de 5 employés communaux et de 2 Municipaux. Il invite la Municipalité à alléger cette structure pour aller droit au fait et aider les gens qui en ont besoin sans faire trop d'administration, sans faire trop de brassage et de difficultés, et de simplifier les processus au maximum.

- M. Patrick Messmer : étant l'instigateur en début d'année de ce projet, voudrait ici saluer non seulement le travail, la sagesse et tout le travail qui a été entrepris par la Municipalité, mais surtout la remercier pour son initiative et le travail accompli.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, 3 avis contraires, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis n° 86 relatif au soutien communal en relation avec la pandémie de Covid-19, soit :

- I. d'accorder un crédit de CHF 600'000.- pour la création d'un fond de soutien;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 600'000.- et à octroyer les soutiens.*

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

8. Préavis municipal n° 81 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la réalisation des travaux du Vieux-Bourg – réaménagement (espace public + sous-sol)

- Le président rappelle que ce préavis avait été présenté en première lecture lors de la séance du Conseil communal du 8 octobre 2020. En date du 5 novembre 2020, la Municipalité a présenté au Bureau un amendement consistant à l'ajout d'un montant supplémentaire de CHF 400'000.- au budget du préavis. Par conséquent, le nouveau montant de la demande de crédit incluant cet amendement se monte maintenant à CHF 17'130'000.-, dont CHF 16'495'000.- sous forme d'emprunt.

La Commission technique et la COFIN ont toutes deux rapporté sur ce préavis amendé, et chacune des Commissions ont présenté deux rapports, soit un rapport de majorité et un rapport de minorité.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger, rapporteur de la majorité de la Commission technique, rappelle les vœux présentés par dite Commission, qui sont les suivants :
 - S'agissant de l'éventuelle problématique d'une nappe phréatique, la Commission technique encourage la Municipalité à régulièrement tenir les propriétaires informés, et ceci afin de garantir une transparence totale tout au long des travaux.
 - Sachant qu'une zone 30 ou 20 ne permet pas de proposer aux usagers des pistes cyclables, la Commission technique souhaiterait que le présent projet donne lieu à la signalisation d'un chemin « sécurisé » ou « recommandé » pour les vélos.
 - La Commission souhaiterait que l'abreuvoir qui existait sur la place du Temple à l'époque, et qui est devenu une toute petite fontaine asséchée, soit réhabilité.
 - La Commission souhaiterait que toutes les places prévues devant le bâtiment communal, y compris les places réservées traditionnellement aux Municipaux, soient mises à disposition de tous, en zone bleue, afin de limiter l'impact de la suppression de plus de 60 places de parc.
 - La Commission souhaite que des places de stationnement pour les vélos et les deux roues soient aménagées, notamment près des commerces.

- La Commission souhaite que la Municipalité se rapproche de la gendarmerie afin de renforcer sa présence et s'assurer que la limitation de vitesse dans les zones 20 soit mieux respectée.

Elle lit ensuite les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis avec l'amendement proposé par la Municipalité ou, en cas de refus de celui-ci, tel que présenté.

- M. Jean-Marc Jaquier, rapporteur de la minorité de la Commission technique, lit les conclusions recommandant de refuser le préavis présenté.
- M. Jérôme Frachebourg, en remplacement de M. Samuel Freuler, 1^{er} membre et rapporteur de la majorité de la COFIN, excusé, rappelle les vœux présentés par dite Commission, qui sont les suivants :
 - La COFIN souhaite que la Municipalité présente les coûts attendus pour l'exécution des travaux en fonction des appels d'offres lors de la présentation du préavis pour traiter les oppositions.
 - La COFIN souhaite que la Municipalité donne d'office plus de détails pour les montants d'importance dans ses préavis.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis avec l'amendement proposé par la Municipalité.

- M. Rasul Mawjee, rapporteur de la minorité de la COFIN, rappelle l'amendement présenté par dite Commission, soit d'allouer le montant de CHF 815'000.- nécessaire à la réalisation de la phase d'étude d'exécution de ce préavis, TVA de CHF 62'755.- en sus, et d'inviter la Municipalité à soumettre au Conseil communal un second préavis avec le complément des coûts correspondant aux « offres rentrées » incluant le traitement de la levée des oppositions et les plans finaux.

Il lit ensuite les conclusions recommandant d'accepter le préavis ainsi amendé.

- Le président constate que la Municipalité a présenté un amendement, que les conclusions des rapports de majorité des Commissions vont dans le sens du préavis amendé selon la proposition de la Municipalité, alors que les conclusions du rapport de minorité de la Commission technique recommandent de rejeter ce préavis. De plus, la minorité de la COFIN propose un amendement.

La procédure sera la suivante : ouverture de la discussion sur le préavis en général, puis ouverture de la discussion sur l'amendement proposé par la Municipalité et vote sur ce dernier, ensuite ouverture de la discussion sur l'amendement proposé par la minorité de la COFIN et vote sur ce dernier, et finalement ouverture de la discussion sur le préavis amendé ou non puis vote sur ce dernier.

- M. Rasul Mawjee : suggère d'intervertir l'ordre de l'amendement de la Municipalité et celui présenté par la minorité de la COFIN pour des questions de logique et de facilité de compréhension, parce que l'un pourrait avoir un impact sur l'autre. Et il serait plus judicieux d'avoir tous les éléments en main lors du vote sur chacun des amendements.
- La discussion est ouverte sur cette proposition de manière de procéder.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et la manière de procéder proposée par M. Rasul Mawjee est acceptée à une très large majorité.
- La discussion est ouverte sur l'amendement présenté par la minorité de la COFIN, soit d'allouer le montant de CHF 815'000.- nécessaire à la réalisation de la phase d'étude d'exécution de ce préavis, TVA de CHF 62'755.- en sus, et d'inviter la Municipalité à soumettre au Conseil communal un second préavis avec le complément des coûts correspondant aux « offres rentrées » incluant le traitement de la levée des oppositions et les plans finaux.
- M. Michael Rohrer : pense que l'on est plutôt tout d'abord dans la phase de discussion générale du préavis avant de parler de cet amendement. Pour sa part, sur les 4 rapports, il y a en 3 avec lesquels il pourrait vivre. Alors, bien évidemment, il a une préférence pour les deux rapports de majorité des Commissions, mais il arriverait à vivre avec le rapport de minorité de la COFIN. En revanche, avec le rapport de minorité de la Commission technique, la Municipalité serait complètement coincée et ne pourrait strictement rien faire. Il souhaite juste apporter quelques explications aux Conseiller(ère)s parce que, à la lecture des rapports, on comprend bien qu'il y a une demande du Conseil d'avoir des préavis avec des appels d'offres rentrés. En fait, ce qu'il faut comprendre, c'est que dans un projet,

quand on est en ingénierie, il y a différentes phases à respecter, soit un projet de pré-étude, puis un projet vraiment de l'étude, et finalement la phase de réalisation. Et, dans l'ingénierie, l'appel d'offres entre dans la dernière phase, soit celle de réalisation. C'est ce qui fait que, jusqu'à présent, la Municipalité a toujours présenté les préavis un peu en parallèle avec ces notions d'ingénierie et de phases d'ingénierie. Et c'est ce qui fait aussi que, comme la Municipalité a toujours opéré comme cela, ces appels d'offres ne sont pas prévus dans le préavis d'étude qui avait été présenté. Et c'est pour cette raison qu'aujourd'hui, comme cela a toujours été fait, le préavis de réalisation comprend les appels d'offres. Alors il est difficile de changer cela quand la Municipalité avait fait un préavis en 2014. Revenir sur ce préavis de 2014, c'est un peu mission impossible, et donc la Municipalité va se retrouver un peu coincée. Mais ce qu'il peut dire, c'est que la Municipalité a bien entendu les Conseiller(ère)s et que, pour les futurs projets qu'elle va lancer, les phases d'appel d'offres seront évidemment incluses dans l'étude et non pas dans la réalisation.

Maintenant, de quoi la Municipalité a-t-elle besoin pour continuer ? Comme les Conseiller(ère)s le savent, la Municipalité a besoin des montants pour faire l'appel d'offres et a aussi besoin de quelques montants complémentaires qui sont ceux qui seraient octroyés si le Conseil venait à accepter l'amendement proposé par la minorité de la COFIN. Ces montants permettraient effectivement à la Municipalité d'avancer, soit de finaliser ces études, d'avoir ces appels d'offres et d'avoir les levées des oppositions dans le préavis finalement de réalisation, puisque cela a aussi posé certains petits soucis à certains membres du Conseil.

Pour lui, comme il l'a dit, les rapports de majorité des Commissions sont ceux qu'il préfère, mais il pourrait composer avec l'amendement de la minorité de la COFIN, qui ne retarderait finalement le projet que de 2 ou 3 mois. Mais cela chargerait bien évidemment aussi les bureaux techniques, puisqu'un nouveau préavis devrait être présenté.

- M. Jean-Marc Jaquier : est absolument d'accord avec M. le Municipal Michael Rohrer. C'est exactement ce que veulent les Conseiller(ère)s, soit avoir une étude aboutie, avec des réponses précises à certaines questions, et notamment évidemment la levée des oppositions. Il est à 100 % derrière l'amendement présenté par la minorité de la COFIN et il encourage le Conseil à octroyer ce crédit pour terminer l'étude, afin que le Conseil puisse rediscuter de tout cela dans quelques mois, tout en sachant que, pour entrer dans le vif du sujet, les travaux sont agendés à plus ou moins une année. Il pense donc que les Conseiller(ère)s ont encore quelques temps devant eux(elles) pour discuter certains points de ce préavis, lequel est éminemment important pour notre Commune.
- Mme Véronique Villaine : déclare qu'évidemment, en ayant signé le rapport de majorité de la Commission technique, elle se doit de le défendre un peu. Elle doit dire que les membres de la Commission ont passé passablement d'heures sur ce préavis, avec de nombreux échanges avec la Municipalité et avec les différents Services de la Commune, qui ont vraiment répondu à bon nombre des questions posées, lesquelles se trouvent dans le rapport. Elle remercie aussi Mme Christelle Giraud-Nydegger pour son long travail d'écriture. Elle ne dit pas aux Conseiller(ère)s le nombre de mails que les membres de la Commission ont pu échanger ! Donc certes ces derniers pourraient vivre avec une étude complémentaire, qui apportera quoi finalement ? Un peu plus de détails, mais lesquels ? Les montants en question ne changeraient probablement pas. On ne fait donc que retarder une échéance pour, au sens des membres de la Commission, ne pas avoir une énorme plus-value en termes de bureaucratie elle a envie de dire, et de réétude. Le Conseil risque de se retrouver avec un préavis qui va revenir dans la prochaine législature, potentiellement les Conseiller(ère)s ne seront plus les mêmes et il faudrait reprendre toute cette analyse à zéro. Elle encourage donc les Conseiller(ère)s à voter le préavis tel que la majorité le propose, c'est-à-dire dans son ensemble. Maintenant, effectivement, les membres de la Commission technique pourraient vivre avec ce complément d'étude. Elle trouverait juste cela un petit peu dommage au vu de l'énergie déjà mise dans ce préavis par les Commissions et par les bureaux de la Municipalité.
- M. Michel Girardet : a de la peine à entendre ce genre de réflexion. Comme cela a été souligné dans le rapport de minorité, il croit que là on parle quand-même de sommes importantes. Cela peut avoir des plus-values. Quand on parle de plus ou moins 15 % sur CHF 12 Mios, ce n'est quand-même pas une somme négligeable. Donc il pense que cela mérite effectivement d'avoir des chiffres plus précis. Il doit dire que c'est la première fois également qu'il voit 4 rapports déposés sur un même préavis et puis, au

final, ces 4 rapports arrivent pratiquement aux mêmes conclusions : ce n'est pas complet, on aimerait avoir des chiffres plus précis. Et finalement, qu'est-ce qui change ? Eh bien il y a un rapport de majorité qui dit, comme Mme Véronique Villaine, et bien tant pis, bof, on y va, tant pis ce que cela va coûter, tant pis si on n'a pas de chiffres précis, on y va quand-même. Et puis il y a un rapport de minorité qui assume, qui dit non, on veut avoir des chiffres précis, on n'est pas là pour gaspiller l'argent du contribuable. Il pense donc effectivement que cet amendement est totalement justifié et il invite les Conseiller(ère)s à soutenir le rapport de minorité de la COFIN et l'amendement présenté par cette dernière.

- M. Jean-Luc Nicolet : déclare que si le Conseil a voté il y a 6 ans maintenant – ce qui est quand-même un délai qui est assez long – un crédit de CHF 513'000.- pour faire cette étude, il trouve que justement le problème est là. C'est que la Municipalité a mis beaucoup trop de temps pour fournir au Conseil quelque chose qui finalement est beaucoup trop inconsistant. Si ce préavis avait vraiment été bien fourni et bien clair, il pense que cette discussion n'aurait pas lieu maintenant. Avec CHF 513'000.- d'étude, il pense que la Municipalité aurait dû présenter aux Conseiller(ère)s quelque chose de beaucoup mieux documenté et il encourage cette dernière à ne plus jamais présenter au Conseil des préavis aussi inconsistants. Comme Mme Véronique Villaine vient de le dire, il pense que de toute façon ce ne serait qu'une question d'une centaine, de milliers ou de dizaine de milliers de francs de différence si une nouvelle étude était faite. On perdrait du temps, on referait à nouveau un préavis avec le nouveau Conseil, parce que peut-être ne serait-il pas présenté avant la fin de la présente législature, ce n'est pas sûr, et finalement cela ne vaut pas la peine de revenir là-dessus pour quelques francs.
- M. Rasul Mawjee : entend ses collègues Conseiller(ère)s. Il est choqué. Il(elle)s n'ont pas lu la page n° 2 du rapport de la minorité de la COFIN. Cette dernière ne demande pas une étude complémentaire. Elle demande à la Municipalité de réaliser l'appel d'offres, qui est obligatoire pour les marchés publics pour un montant de CHF 12 Mios. C'est tout. La minorité de la COFIN demande simplement à la Municipalité de faire l'appel d'offres et de venir avec le résultat. On sait qu'il y a une marge à prendre lorsque des préavis sont faits hors appels d'offres, et c'est normal, ce n'est pas cela qui est contesté. Mais sur CHF 12 Mios, on est obligé de le faire. Il remercie donc les Conseiller(ère)s de lire les rapports de minorité.
- M. Daniel Calabrese : va personnellement soutenir le rapport de minorité de la COFIN, et cela également pour raison que des oppositions n'ont pas encore été levées. Celles-ci pourraient avoir une influence sur le projet final – on ne sait jamais comment cela peut se terminer – et une influence donc sur le coût. Donc il faudrait effectivement, comme le dit la minorité de la COFIN, lever les oppositions en même temps que le projet final. Et la phase d'étude proposée permettrait de le faire. Il pense aussi que vis-à-vis de la population, le fait de partir du principe que tout sera levé avant même d'avoir terminé études, vu que le crédit aurait été voté, pourrait être très mal perçu, et cela n'est pas une bonne idée.
- M. Jean-Marc Jaquier : entend des arguments comme quoi on va prendre du retard. Du retard sur quoi ? Il ne comprend pas cet argument. On ne prend pas de retard, on continue le processus avec l'octroi de CHF 800'000.- de crédit d'étude complémentaire pour arriver là où on aimerait aller. Donc il implore le Conseil de faire preuve de bon sens ce soir, d'octroyer CHF 800'000.- à la Municipalité pour qu'elle présente au Conseiller(ère)s un préavis défendable.
- M. Georges Grandjean : explique qu'il est en effet signataire du rapport de majorité de la COFIN. Il est vrai que les discussions ont été vives au sein de la COFIN et le rapport de majorité aurait peut-être bien pu changer de camp. Mais une majorité des membres de cette Commission a souhaité soutenir ce préavis, surtout pour ne pas donner un mauvais signal à un projet attendu et à des travaux à réaliser à tout prix dans le Vieux-Bourg. Mais à entendre la Municipalité et la position de M. le Municipal Michael Rohrer, il pense que, ce soir, il n'a pas de peine à changer son avis et à effectivement soutenir l'amendement présenté par la minorité de la COFIN.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur l'amendement présenté par la minorité de la COFIN.

Décision

L'amendement présenté par la COFIN est accepté à une large majorité, 4 avis contraires, 9 abstentions significatives.

- M. Rasul Mawjee : remercie le Conseil pour avoir suivi la minorité de la COFIN. L'amendement prévoyait effectivement que l'amendement présenté par la Municipalité fasse partie du deuxième préavis et il aimerait savoir si la Municipalité compte maintenir son amendement ou si elle préfère l'intégrer dans le deuxième préavis.
- M. Michael Rohrer : pense qu'il est préférable de l'introduire dans le deuxième préavis et puis ce ne sera dès lors plus un amendement, mais cela fera partie intégrante du nouveau préavis.
- M. Rasul Mawjee : remercie la Municipalité.
- La discussion est ouverte sur le préavis amendé.
- M. Georges Grandjean : relève que l'un des vœux de la majorité de la Commission technique est d'améliorer le devant du Temple et la fontaine. Personnellement, il abonde dans ce sens. Il trouve que tous les alentours du Temple devraient être beaucoup plus soignés, parce que c'est une place qui est magnifique, qui offre un point de vue sur le lac et sur les Alpes, et qui finalement est plus intéressante que la place qui est devant le Bâtiment communal. Il pense aussi au côté Genève du Temple, où il y a un mur qui borde le trottoir. Pourquoi ne pas donner une ouverture sur la pelouse qui est juste à côté en enlevant ce mur qui rétrécit l'espace ?
- Mme Véronique Villaine : souhaite très rapidement prendre la parole, puisque l'on va partir sur un nouveau préavis. Elle espère que ce second préavis tiendra compte de tous les vœux exprimés par la majorité de la Commission technique dans le rapport actuel.
- À ce sujet, le président précise que le Bureau, depuis maintenant quelques mois, tient à jour un document de suivi de tous les vœux présentés par les Commissions depuis le début de la présente législature. Cela permettra que les vœux qui sont émis par les différentes Commissions ne restent pas lettre morte ou soient oubliés dans les limbes des archives communales.
- M. Michael Rohrer : relève que, s'agissant de l'abreuvoir, c'est quelque chose qui peut être envisagé de regarder. En revanche, pour l'ouverture complète de la place du Temple, c'est beaucoup plus compliqué, parce qu'il y a des salles communautaires dessous. Ce sont ces salles qui empêchent d'avoir une ouverture complète de ce côté. Cela avait été étudié, et seule une toute petite ouverture sur le haut pourrait être envisagée.
- Mme Regina Bovet : aimerait qu'il y ait plus de verdure sur ces deux places, car cela lui paraît vraiment comme une patinoire. Elle souhaite donc que les personnes qui travaillent pour le Service vert et le Service de l'environnement soient mis à contribution pour ces nouveaux endroits, parce que c'est important. Il y aura toujours plus de réchauffement, il ne faut pas juste dire que c'est le réchauffement et que c'est comme cela. Il y a exprès des plantes et des arbres qui sont prévus, qui sont étudiés et que l'on peut planter pour un éventuel réchauffement, et ensuite ces plantes redonnent à nouveau l'oxygène. Elle ne va pas faire tout un livre là-dessus, les Conseiller(ère)s connaissent ce problème. Ensuite, elle souhaiterait voir plus de stations de vélos, parce qu'il est toujours parlé de dynamique du vélo mais, à son avis, il n'y a pas assez de places de vélos. On peut très bien supprimer les places de parc des Municipaux devant le Bâtiment communal, ils peuvent aussi marcher un peu.
- M. Michael Rohrer : répond que, s'agissant des arbres, il aimerait quand-même insister sur le fait que là où c'est possible, il en est planté. Ensuite c'est bien joli d'avoir de l'ombre, mais si vous avez un arbre qui va percer les tuyaux situés en-dessous, et bien vous faites quoi ? Vous les réparez simplement plus vite et vous arrachez à nouveau les arbres. Oui, c'est cela la réalité. Ce qu'on appelle la voirie, soit les largeurs des routes, ne permet pas de mettre des arbres à certains endroits. Soit vous mettez l'arbre au milieu du trottoir et puis vous n'avez plus de trottoir, soit vous le mettez sur la route et puis vous arrivez sur les réseaux d'eau qui sont en-dessous, donc vous les rendez inatteignables. La Municipalité a vraiment fait ce qu'elle a pu pour mettre plus de verdure dans ce projet et il trouve que c'est un mauvais procès que Mme Regina Bovet lui fait en disant qu'il faut encore mettre plus d'arbres ici ou là.

Et la chose est un peu pareille concernant les places de parc à vélos. On ne va quand-même pas les mettre au milieu de la route, il ne reste donc plus qu'à les mettre devant les commerces. Mais devant les commerces, vous vous trouvez sur une propriété privée. Il avise juste les Conseiller(ère)s que la Municipalité a fait des efforts avec les commerçants, qu'elle leur a proposé de financer les places de parc vélo sur leur propriété, mais ils n'en veulent pas. Donc voilà. Et on ne va pas pouvoir mettre ces places de parc à vélos au milieu de la route.

- M. Jean-Marc Jaquier : a pour sa part regretté, dans le projet soumis aux Commissions que les pots rouges soient gardés. Alors il semblerait que certaines personnes sont vraiment attachées à ces pots rouges, mais ce n'est pas son cas et il aurait bien aimé avoir une certaine cohérence entre le sud de la Ville et le nord de la Ville. Parce qu'au sud de la Ville, ils ont bien de la chance, ils n'ont pas de pots rouges.
- M. Michael Rohrer : étant assis juste derrière le chef des pots rouges, explique qu'il est vrai que, quand ces pots rouges ont été posés lors de la mise en place de la zone 30 km/h, il avait été précisé à l'époque – et il pense que M. Jean-Marc Jaquier s'en souvient – que ceux-ci étaient là à titre provisoire, en attendant la réfection du Vieux-Bourg. Donc dans la réfection du Vieux-Bourg, tous les pots rouges seront mis à la Cité-Ouest, chez le chef des pots rouges.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur le préavis amendé.

Décision

À une large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis n° 81 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la réalisation des travaux du Vieux-Bourg – réaménagement (espace public + sous-sol) amendé selon la proposition de la minorité de la Commission des finances, soit :

- d'accorder un crédit de CHF ~~16'730'000.-~~ 877'755.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF ~~16'095'000.-~~ 877'755.-.*

9. Préavis municipal n° 83 relatif à la création d'une « Commission des affaires régionales et intercommunales » et aux modifications des articles 41 et suivants du Règlement du Conseil communal

- M. Maurizio Di Felice, en remplacement de M. David Mayer, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, excusé, rappelle les amendements présentés par dite Commission, soit :
 - À l'art. 49 let. d : que la Commission des affaires régionales et intercommunales soit composée de 7 membres au moins, au lieu de neuf membres.
 - À l'art. 49a let. c : que la Municipalité réunisse la Commission des affaires régionales et intercommunales au moins une fois par an afin de la tenir informée des divers projets et études en cours concernant les affaires régionales et intercommunales, au lieu que « la Municipalité puisse réunir » et que cela soit fait au moins une fois par an.
 - À l'art. 49a let. d : que la Commission fasse un rapport au Conseil au moins une fois par an sur l'état et sur le développement des relations régionales et intercommunales, au lieu « que la Commission fasse un rapport au Conseil une fois par an ».

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis ainsi amendé.

- Le président constate que les conclusions du rapport vont dans le sens du préavis mais que des amendements sont présentés.

Avec cette proposition de création d'une nouvelle Commission permanente et dans un souci de simplification et de clarification de la lecture du Règlement du Conseil communal, la Municipalité suggère, dans son préavis, d'une part de réorganiser l'ordre des articles du chapitre 4 du Règlement relatif aux commissions et, d'autre part, de modifier les art. 47, 48, 49 et 50 et d'ajouter l'art. 49a relatif à la nouvelle Commission.

La procédure sera la suivante : ouverture de la discussion sur le préavis en général, puis ouverture de la discussion sur les amendements et vote sur ces derniers, et finalement ouverture de la discussion sur le préavis amendé ou non puis vote sur ce dernier.

- M. Gérald Creteigny : s'excuse de prendre la parole maintenant, parce qu'il aurait dû la prendre amendement par amendement, mais il trouve que ce préavis devrait être traité de manière générale, étant précisé que la Municipalité n'a aucun problème avec les amendements proposés.
- La discussion est ouverte sur cette proposition de procéder.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et la manière de procéder proposée par M. le Syndic Gérald Creteigny est acceptée à l'unanimité.
- La discussion est ouverte sur le préavis en général.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close
- La discussion est ouverte sur les trois amendements proposés par la Commission technique portant sur les art. 49 let. d, 49a let. c et 49a let. d du Règlement du Conseil communal.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur l'ensemble des amendements proposés.

Décision

Les trois amendements proposés par la Commission technique sont acceptés à une très large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée.

- La discussion est ouverte sur le préavis amendé.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur le préavis amendé.

Décision

À une très large majorité, 1 avis contraire, aucune abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis n° 83 relatif à la création d'une « Commission des affaires régionales et intercommunales » et aux modifications des articles 41 et suivants du Règlement du Conseil communal amendé, soit :

I. d'accepter la mise sur pied de ladite commission et en conséquence :

- *de modifier l'art. 47 du Règlement du Conseil communal et d'adopter la nouvelle formulation suivante :*

Art. 47 – Commission de gestion

Le conseil communal élit une commission de gestion composée de sept membres au mois.

Cette commission est nommée dans la dernière séance de l'année à savoir avant le 30 juin, sauf lors d'une nouvelle législature, où elle est nommée au cours de la séance d'assermentation du conseil.

Ses membres sont désignés pour une année. Ils sont rééligibles. Elle nomme elle-même son président et son rapporteur.

Aucun membre du personnel communal ne peut en faire partie.

- de modifier l'art. 48 du Règlement du Conseil communal et d'adopter la nouvelle formulation suivante :

Art. 48

La commission de gestion examine la gestion de la municipalité de l'année civile écoulée arrêtée au 31 décembre et présente un rapport pour la dernière séance de l'année fixée en juin.

La commission procède :

- a) *à l'examen de l'exécution des décisions prises par le conseil au cours de l'année sous contrôle;*
- b) *à l'examen de la suite donnée par la municipalité aux vœux et observations contenus dans le rapport de gestion précédent;*
- c) *à l'inspection des domaines publics, des bâtiments de la commune, des archives et des différents services de la commune.*

La commission n'a pas l'obligation mais la faculté de présenter un rapport d'activité en fin d'année, arrêtée au 31 décembre, sans que celui-ci fasse l'objet d'une délibération du conseil communal.

- de modifier l'art. 49 du Règlement du Conseil communal et d'adopter la nouvelle formulation suivante :

Art. 49 – Autres Commissions permanentes

Dans la première séance de la législature, le conseil nomme pour cinq ans :

- a) *une commission de recours en matière d'impôts chargée de statuer en première instance sur les recours contre les décisions prises par la municipalité en matière d'impôts communaux et de taxes spéciales conformément à la loi sur les impôts communaux.*

Cette commission est composée de cinq membres.

- b) *La commission du plan de zones est chargée de rapporter sur les objets présentés par la municipalité traitant de l'aménagement du territoire.*

Cette commission est composée de cinq membres.

- c) *La commission des pétitions chargée d'examiner les pétitions qui sont adressées au Conseil.*

Cette commission est composée de cinq membres.

- d) *Une commission des affaires régionales et intercommunales.*

Cette commission est composée de ~~neuf~~ sept membres.

- d'ajouter l'art. 49a au Règlement du Conseil communal et d'adopter la formulation suivante :

Art. 49a – Commission des affaires régionales et intercommunales

- a) *Dans la mesure des compétences qui sont octroyées par la Loi sur les communes au Conseil communal, la Commission des affaires régionales et intercommunales rapporte au Conseil sur tout préavis municipal créant, modifiant ou supprimant des institutions régionales ou intercommunales, notamment les révisions et modifications des statuts d'entités à vocation régionale et/ou intercommunale, ainsi que sur tout préavis relatif à l'une ou l'autre des formes légales de collaboration intercommunale.*

- b) *Toute commission saisie d'un préavis municipal ou d'un avant-projet prenant largement en compte des règles ou des usages régissant les relations à portée régionale ou intercommunale peut demander l'expertise ou le préavis de la Commission des affaires régionales et intercommunales.*

- c) La Municipalité ~~peut réunir~~ réunit la Commission des affaires régionales et intercommunales **au moins une fois par an** afin de la tenir informée des divers projets et études en cours concernant les affaires régionales et intercommunales.
 - d) La Commission fait un rapport au Conseil **au moins** une fois par an sur l'état et sur le développement des relations régionales et intercommunales.
- de modifier l'art. 50 du Règlement du Conseil communal et d'adopter la nouvelle formulation suivante :

Art. 50 – Nomination des commissions

Sous réserve de la nomination de la commission de gestion, de la commission des finances et des commissions permanentes définies aux art. 49 et 49a, le bureau arrête le nombre de membres des commissions, leur répartition entre groupes politiques et indique quel groupe en assurera la présidence. En ouverture du premier débat, le secrétaire du conseil communal donne lecture des noms des membres des commissions désignés par les groupes politiques. Les cas d'urgence en un seul débat sont réservés.

Les membres de la commission des finances ne peuvent faire partie d'autres commissions sous réserve du cas prévu à l'art. 73.

Lorsque l'assemblée nomme elle-même une commission, elle y procède au scrutin de liste, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue.

La nomination de ces commissions peut avoir lieu à main levée lorsque le nombre de candidats ne dépasse pas celui des membres à élire et qu'aucune opposition ne s'est manifestée.

10. Préavis municipal n° 84 relatif à l'adoption de nouveaux statuts pour l'association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC) du district de Nyon

- M. Adrian Hochreutener : prie les Conseiller(ère)s de prendre note qu'il se récuse pour ce préavis, pour le droit de vote et pour le débat, au vu des fonctions qu'il occupe au sein de cette organisation.
- Le président rappelle l'art. 62bis du Règlement du Conseil communal : *Un membre du conseil ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter. Il doit se récuser spontanément ou, à défaut, être récusé par un membre du conseil ou par le bureau. Le conseil statue à la majorité des membres restants sur la récusation et sur l'affaire. La récusation est mentionnée au procès-verbal et sur l'extrait de la décision.*
- La discussion est ouverte sur la récusation de M. Adrian Hochreutener.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et il est passé au vote sur la récusation de M. Adrian Hochreutener.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte la récusation de M. Adrian Hochreutener.

- M. Adrian Hochreutener ne participera dès lors pas aux débats portant ce préavis et quitte l'Assemblée. Il faut donc compter une voix en moins.
- Mme Véronique Villaine, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- Le président rappelle que, comme indiqué par la Municipalité, le projet de révision de ces statuts a été préalablement soumis aux Commissions consultatives de chaque commune membre, en suivant la teneur de l'art 126 al. 2 de la Loi sur les communes. Ainsi, le Conseil ne peut amender le projet des

statuts et ne peut qu'accepter ou refuser les modifications proposées. Vu ces modalités, cette révision des statuts sera traitée en entamant une discussion générale suivie d'un vote sur l'ensemble du préavis.

- La discussion est ouverte.
- Mme Jeannette Weber : rappelle juste que les nouveaux statuts de l'ORPC doivent être approuvés par les 47 communes, faute de quoi ils ne pourraient pas entrer en vigueur. A l'heure actuelle, 8 communes ont accepté ces nouveaux statuts de l'ORPC. Elle invite donc vivement les Conseiller(ère)s à accepter ces nouveaux statuts et les en remercie par avance.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur les statuts.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis n° 84 relatif à l'adoption de nouveaux statuts pour l'association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC) du district de Nyon, soit :

- I. d'approuver la révision des statuts de l'association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC) du district de Nyon.*

- M. Adrian Hochreutener est réintroduit au sein de l'Assemblée et rejoint sa place.

PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE

11. Préavis municipal n° 88 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'équipement des parcelles en lien avec le PPA « La Combaz »

- La séance est fixée au jeudi 14 janvier 2021 à 18h30, à la salle Mont-Blanc du Bâtiment du Montoly 1, en compagnie du Municipal responsable, M. Michael Rohrer. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Arnaud Durand, GdG

Membres : M. Pierre Joye, GdG – M. Timothée Haesslein, PLR – Mme Caroline Félix, PS-Les Verts-POP – M. Patrick Wegmann, UDC,

+ Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- Mme Léonie Wahlen : a une petite question. À la page n° 4 du préavis, on parle d'un trottoir qui sera d'une largeur variable proche de 1,5 m mais qui ne respecte pas les largeurs minimums selon les normes VSS, et qui sera donc un ouvrage provisoire. Pourquoi ne pas faire ce trottoir directement de la bonne taille ?
- M. Rasul Mawjee : relève que le préavis mentionne des travaux de génie civil pour CHF 1,6 Mios. Pour ne pas tomber dans le même problème que le Vieux-Bourg, il prie la Municipalité de donner suffisamment de détails pour que les Conseiller(ère)s puissent statuer sans procédure complémentaire.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

12. Préavis municipal n° 90 relatif au Plan d'affectation (PA) « La Crétaux » et son règlement

- Ce préavis sera traité uniquement par la Commission du Plan de zones. La séance est fixée au mercredi 6 janvier 2021 à 19h00, à la salle Mont-Blanc du Bâtiment du Montoly 1, en compagnie du Municipal responsable, M. Thierry Genoud.
- La discussion est ouverte.
- M. Thierry Genoud : va essayer d'être le plus bref possible pour donner aux Conseiller(ère)s quelques informations sur le présent et l'avenir de la Commune en matière d'aménagement du territoire, puisqu'il ressort de discussions qu'il a eues avec certaines personnes qu'il y a un peu un vide d'informations. Il souhaite donc juste faire aux Conseiller(ère)s une petite introduction à ce Plan d'affectation et à ce préavis qui est présenté en première lecture. Il présente un document intitulé « Plan général d'affectation (PGA) au plan d'affectation communal (PACom) », lequel sera joint au procès-verbal de la présente séance.

De nombreuses choses se sont passées depuis 2013, où la population s'est prononcée sur la fameuse Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) au niveau fédéral. En 2014, il a fallu mettre en vigueur cette loi; en 2018, c'est le Canton qui a dû mettre son Plan directeur cantonal au diapason; entre 2018 et 2020, des révisions ont eu lieu; actuellement on est dans la dernière révision de la Loi cantonale en matière d'aménagement du territoire (LATC) et du règlement d'application de cette dernière. Cela permet de comprendre que, avant que la Municipalité puisse revoir le Plan directeur communal – qui est vraiment la base de tout aménagement au niveau communal – il a fallu que ce Plan cantonal voie le jour, avec toutes ses applications. Il souhaite juste donner une petite information assez intéressante, laquelle vient motiver le Plan directeur intercommunal, qui vient supplanter le Plan directeur communal, puisqu'un périmètre compact a été déterminé par ce Plan directeur cantonal, lequel regroupe les 9 communes dont les noms sont mentionnés dans la présentation, ce qui a fait que le Plan directeur communal, qui était en de très bonnes voies, a malheureusement vu son avenir stopper net puisque le Plan directeur communal n'existe plus dans la loi maintenant et qu'il est remplacé par ce Plan directeur intercommunal, qui regroupe les 9 communes. Il n'explique donc pas aux Conseiller(ère)s la difficulté à mettre en œuvre un Plan directeur intercommunal, car il faut déjà se mettre d'accord sur le mode de gouvernance avant de commencer à travailler. Par contre, tous les travaux qui ont été faits dans le cadre de ce Plan directeur communal ne sont pas perdus puisqu'ils vont venir alimenter le Plan directeur intercommunal. Il est espéré qu'une bonne solution soit trouvée avec les communes avoisinantes l'année prochaine.

Comme les Conseiller(ère)s peuvent le voir, le Plan directeur communal a des bases solides, puisque sur le plan de la Commune figure le développement qui était prévu dans le périmètre de centre, avec aux alentours, les voies de circulation et tout le secteur ouest, qui va de l'autoroute au nord à la Route Suisse au sud. Ce périmètre de centre a été clairement identifié dans le Plan directeur communal. Puisque ce dernier n'a pas été à son terme, la Commune avait en parallèle un Plan d'affectation communal qui est, après le Plan directeur, l'entier de la Commune et les stratégies. Ce Plan d'affectation communal va très probablement voir le jour l'année prochaine. Comme les Conseiller(ère)s peuvent le voir, le territoire est divisé en plusieurs secteurs. Il est vrai que, sur la Commune, de nombreux plans qui s'appelaient Plans partiels d'affectations ou Plans de quartier, qui maintenant vont s'appeler Plans d'affectation et qui sont déjà existants dans le Plan d'affectation actuel. Avec les nouvelles normes d'aménagement du territoire, le Plan d'affectation sera maintenant divisé en deux parties, à savoir le périmètre de centre et le périmètre hors centre. Et cela avec deux contradictions ou deux idées de développement complètement opposées, puisque dans le périmètre du centre, il s'agit d'une densification qui peut intervenir, et dans le périmètre hors centre c'est vraiment une diminution du nombre d'habitants qui est tolérée, puisque le dimensionnement va être recomptabilisé hors centre pour une diminution du nombre des habitants à recevoir. Il y aura donc deux Plans d'affectation communaux.

Sur l'une des images, il y a le plan actuel, qui date de 1988, qui est le Plan de zones actuel, d'où le nom de la Commission, et à droite le Plan d'affectation communal. Très peu de modifications interviendront, si ce n'est que l'un est un peu plus moderne que l'autre. Alors il est vrai qu'au fur et à

mesure des années, des zones vont complètement changer. La zone de Bourg deviendra une zone centrale 15 LAT. La zone de faible densité est une zone de villas qui va arriver à très faible densité. Passablement de choses vont changer dans le Plan d'affectation communal au niveau de la terminologie, mais pas du tout au niveau de la classification des zones.

Dans le nouveau Plan d'affectation qui va arriver et son règlement, un potentiel constructible va être maintenu. Le secteur ouest restera une zone d'activités, lequel va être coordonné par la stratégie de gestion des zones d'activités, laquelle est menée par un CoPil de 20 personnes de la Région de Nyon. La zone de Bourg a été redessinée. 2 zones dans le périmètre de centre ont été identifiées en zones à densifier. En ce qui concerne la zone du Lavasson, certains bâtiments se trouvent maintenant en zone de faible densité. La Municipalité a vu avec Mme Christelle Haldimann, déléguée à l'urbanisme, les propriétaires touchés par ces éventuelles densifications pour savoir s'ils ont envie de changer de zone ou non, s'il y a un potentiel ou non, mais la Municipalité ne va pas aller contre la volonté des gens.

Le deuxième secteur qui a été identifié dans le périmètre de centre est la rue de la Dôle et le chemin de L'Abbaye. Là aussi, on est directement en relation avec le périmètre du Bourg actuel, avec une zone de moyenne densité et des extensions villas.

Voilà donc comment se présente le Plan d'affectation, qui est à peu près comme cela depuis 3 ou 4 ans, puisqu'il a fallu attendre les modifications cantonales avant de pouvoir intervenir. Donc hors centre, il y a vraiment un gros problème pour les propriétaires puisqu'il y a trop de potentiel, et il va donc falloir là diminuer le potentiel constructible et revoir les planifications, qui sont des plans de quartier, des plans partiels d'affectation en vigueur. La Municipalité va devoir redimensionner et donc revoir les propriétaires.

Pour terminer, il présente encore les Plans d'affectation qui sont en cours, à savoir celui du Lavasson, soit la nouvelle STEP « APEC45 »; celui de La Lignière, puisque cette dernière veut une modification de son plan pour augmenter le potentiel hospitalier; celui des Tuillières; celui de Gare-Sud qui est la propriété du Conseil communal puisqu'il s'agit de terrains communaux; celui de Mauverney, où une révision est en cours il y a une révision en cours; celui de « La Crétaux », qui a été présenté ce soir en première lecture; celui de Villa Prangins-La Crique, soit le golf, avec les propriétés du bord du lac, où il y a un projet de parking, qui est en route depuis 2007 mais pour lequel, à chaque fois, il y a quelque chose qui est modifié au niveau du Canton sur les lois et les règlements.

Voilà les planifications en cours afin que les Conseiller(ère)s aient une idée de ce qui se passe. Il les remercie pour leur attention et est prêt à répondre à leurs questions éventuelles.

- M. Victor Braune : demande s'il est possible de transmettre aux Conseiller(ère)s le document PowerPoint qui vient de leur être présenté.
- M. Thierry Genoud : répond que le document sera joint au procès-verbal de la présente séance.
- Mme Regina Bovet : aimerait savoir s'il y a aussi une limite de hauteur maximale de construction prévue dans ce périmètre actuel.
- M. Thierry Genoud : répond que chaque zone a son règlement et sa hauteur. Chaque plan d'affectation a sa hauteur, c'est donc propre à chaque partie du territoire. Il n'existe aucune limite de hauteur générale sur l'entier de la Commune.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : se pose la question de savoir s'il est judicieux que la Commission du Plan de zones se réunisse alors qu'un postulat proposant un moratoire et demandant une suspension de toute nouvelle construction a été déposé et est actuellement en main de la Municipalité.

En outre, elle a une autre question pour la Commission : sachant que ce préavis va marquer durablement le visage de la Commune et concerne un projet gigantesque à l'image des ambitions du développement de Swissquote, elle imagine que la Municipalité a peut-être négocié ou discuté des compensations. Est-ce le cas et, si oui, quelles sont ces compensations ?

- M. Daniel Calabrese : aurait voulu avoir l'avis de M. Rupert Schildböck, qui a déposé son ex-motion/postulat concernant ce plan d'affectation. Dans son esprit et dans l'esprit de son texte, incluait-il ce type de document ou est-ce que, pour lui, cela ne poserait pas de problème à ce que ce préavis soit traité ?

- M. Rupert Schildböck : remercie tout d'abord M. le Municipal Thierry Genoud pour les informations qu'il a fournies. Certains éléments que l'ex-motion/postulat demandait semblent être en route. Il ne sait pas si les Conseiller(ère)s auraient reçu ces informations sans le postulat. Mais quand-même, l'idée derrière le postulat est que les Conseiller(ère)s aient en main ces différents plans qui permettent la planification territoriale avant de parler de projets tels que celui de « La Crétaux » qui est présenté ce soir. Il est donc plutôt de l'avis de Mme Christelle Giraud-Nydegger.
- Mme Véronique Villaine : a aussi une question pour la Commission du Plan de zones. On nous brandit la menace d'accepter cela parce que c'est Swissquote et que sinon cette société va aller voir ailleurs. Elle aimerait donc voir si la Commission peut creuser un petit peu ce sujet-là. Que se passerait-il avec Swissquote si le Conseil venait à refuser ce règlement ?
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

13. Préavis municipal n° 91 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le renouvellement et l'acquisition de matériels et logiciels informatiques

- La séance est fixée au mardi 19 janvier 2021 à 19h00, à la salle Mont-Blanc du Bâtiment du Montoly 1, en compagnie des Municipaux responsables, M. le Syndic Gérald Creteigny et M. Gilles Davoine. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :
Premier membre : M. Vincent Simon, PLR
Membres : M. Evan Lock, GdG – M. Arnaud Durand, GdG – M. Abdoul Ghani Esreb, PS-Les Verts-POP – M. Patrick Beney, UDC.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

AUTRES OBJETS

14. Postulat de Mme Sabine Million-Courvoisier intitulé « Promotion de la santé et développement urbain durable : une étude pour être ambitieux ! »

- Le président passe la parole à Mme Sabine Million-Courvoisier pour le développement de son postulat.
- Le président rappelle qu'un postulat peut être renvoyé à l'examen d'une Commission du Conseil communal ou être pris en considération directement et renvoyé à l'examen de la Municipalité, qui elle doit rendre un rapport.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

Avant de passer au prochain point de l'ordre du jour, le président cède sa place à M. Rasul Mawjee, 1^{er} vice-président.

15. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre-Alain Bringolf intitulé « Déchets plastiques : une fatalité ? Œuvrons pour que Gland devienne une commune éco-exemplaire ! » et nomination d'une Commission

- La séance est fixée au mercredi 6 janvier 2021 à 19h00, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Jeannette Weber. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Guillaume Labouchère, PLR

Membres : Mme Fabienne Bill, GdG – M. Dario Sicuranza, GdG – M. Nikhil Duella, PS-Les Verts-POP – M. Yves Clerc, UDC.

- La discussion est ouverte.
- M. Pierre-Alain Bringolf : remercie tout d'abord sincèrement la Municipalité ainsi que les Services administratifs pour leur réponse fort bien détaillée et documentée. Il déclare ensuite ce qui suit :

« J'ai noté avec plaisir que l'Exécutif ainsi que l'Administration communale de Gland ont clairement intégré l'importance du problème et que de nombreuses mesures sont actuellement en implémentation ou en cours d'étude au sein de la Commune. De même, la préparation pour le programme Label Cité de l'énergie 2021 devra prendre en compte un certain nombre de mesures dans ce sens, ce qui représente une belle opportunité pour faire concrètement bouger les choses.

Depuis le dépôt de mon préavis en novembre 2019, la prise de conscience de ce problème auprès de la population s'est encore renforcée. De nombreux films et reportages documentaires ont été diffusés à la télévision, sur les réseaux sociaux et les articles de presse sur le sujet se sont multipliés. Tous relatent de l'urgence de la situation globale, mais aussi des conséquences de ce fléau au niveau local. De très récentes études, sorties il y a quelques semaines, estiment que quelque 50 tonnes de plastiques polluent chaque année le Léman et confirment que notre lac est envahi de microplastiques. Le vecteur principal de pollution est celui des eaux de ruissellement.

Les scientifiques tirent aujourd'hui la sonnette d'alarme et toutes les mesures favorisant une limitation significative du phénomène sont absolument cruciales.

Du fait de ma fonction actuelle de président du Conseil, je ne peux me joindre à la Commission technique chargée d'étudier la réponse de la Municipalité comme il en est coutume. Ne souhaitant pas rallonger plus qu'il n'en faut encore la durée de ce Conseil, je transmettrai mes réflexions au premier membre de la Commission technique afin que ses membres puissent également les examiner dans le cadre de leur rapport.

Il est cependant dommage que la réponse de la Municipalité n'ait pas abordé la question développée à l'époque par M. Guillaume Labouchère sur les poussières provenant de l'usure des pneus, d'autant qu'une étude récente a déterminé que leur impact dans le lac est très préoccupant, car estimé à quelque 30 tonnes par an. Je laisse, s'il le souhaite bien entendu, M. Guillaume Labouchère s'exprimer plus précisément sur ce sujet. »

- M. Guillaume Labouchère : remercie M. Pierre-Alain Bringolf pour cet élément-là. C'est donc déjà une question que la Municipalité peut anticiper, parce qu'il viendra bien entendu sur la problématique de ces poussières, surtout qu'elle est trois fois supérieure aux déchets plastiques et au littering que la Municipalité aborde majoritairement. Mais elle n'a pas écrit une seule ligne concernant le Léman et les eaux de ruissellement dans sa réponse au postulat.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le président reprend sa place et remercie M. Rasul Mawjee pour l'avoir remplacé.

16. Interpellation de Mme Christelle Giraud-Nydegger et consorts du GdG intitulée « STEP du Lavasson dans les turbulences, quel rôle pour Gland ? »

- Le président passe la parole à Mme Christelle Giraud-Nydegger pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- M. Thierry Genoud : va donner quelques informations ce soir, mais la Municipalité répondra de manière circonstanciée lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Ce qu'il peut dire déjà maintenant, c'est que, comme l'APEC l'a annoncé lors de son dernier Conseil intercommunal, il faut oublier « Lavasson45 » puisque cela va devenir « APEC45 ». L'idée est de partir sur une STEP de 60'000 équivalents habitants sur le terrain du Lavasson. Bien évidemment, un complément d'étude devra être refait pour justifier ce site pour une STEP de 60'000 équivalents habitants, ce qui sera fait au début de l'année 2021. Maintenant, la Municipalité va continuer à travailler sur le Plan d'affectation puisque Gland n'a pas du tout traîné, n'a pas du tout pris trop de temps, le Plan d'affectation a été commencé il y a une année et demie / 2 ans. Mais la Municipalité attendait la décision de Nyon et de tout le bassin versant ouest pour justement savoir si le plan d'affectation allait partir avec 120'000 équivalents habitants ou non. Il était donc impossible d'aller plus loin sans avoir cette réponse-là. Maintenant que la décision a été prise, l'APEC doit changer son fusil d'épaule et doit préparer un préavis pour le Conseil intercommunal de l'APEC pour le 4 février 2021, afin de valider cette nouvelle participation. Comme la commune de Luins est tout près et est la principale intéressée, elle sera intégrée, mais il faut encore en discuter avec le CoDir de l'APEC, puisque la commune de Gland n'est qu'un membre de cette association. Des discussions doivent encore avoir lieu avec le CoDir et le groupe technique de l'APEC, et l'idée qui commence à germer est de dire qu'il y aura un groupe politique de gestion et de suivi de ce plan d'affectation et de ce projet « APEC45 ». Et dans ce groupe politique, il y aura bien évidemment l'APEC, la commune de Gland en sa qualité de commune territoriale, et la commune de Luins, puisqu'elle se trouve à proximité. Il y a vraiment une volonté de faire un groupe technique avec l'APEC et les techniciens, puis un groupe politique entre les communes qui sont les plus touchées, sachant quand-même que Luins est commune membre de l'APEC et qu'elle aura donc automatiquement son mot à dire dans le Conseil intercommunal.

Il est vrai que la possibilité de diminuer l'impact de cette nouvelle station d'épuration « APEC45 » va permettre d'utiliser moins de terrains agricoles, bien évidemment, et va aller exactement dans le même contexte que la STEP régionale, soit offrir une intégration paysagère intéressante, avec pourquoi pas des éléments didactiques pour les promeneurs ou les écoles de la région, et ça se sera un élément extrêmement important.

Concernant, pour rassurer Mme Christelle Giraud-Nydegger, les boues sont déjà valorisées. Dans toutes les STEP du Canton, de Suisse ou des environs, les boues sont déjà utilisées pour leur valeur énergétique. Le passage du collecteur de la géothermie semi-profonde qui ira de Vinzel à Eikenøtt se fera juste à côté de la STEP, et une synergie doit être trouvée au niveau énergétique, puisque le groupe technique est extrêmement regardant et que le groupe politique ne manquera pas rappeler toutes les questions énergétiques et environnementales qui seront liées à cette STEP.

Il faut donc attendre le début de l'année prochaine pour aller de l'avant. Comme il l'a dit au Conseil intercommunal de l'APEC, dans l'idéal, le Plan d'affectation devrait être présenté d'ici le premier semestre 2021, être validé par le Canton en examen préalable et être mis à l'enquête dans le deuxième semestre 2021, pour être, au début 2022, présenté devant le Conseil communal de Gland pour validation, avec tous les éléments d'intégration, environnement, etc. Voilà ce qu'il peut déjà dire ce soir.

- La discussion est ouverte.

- M. Rasul Mawjee : relève que, à la fin de son interpellation, Mme Christelle Giraud-Nydegger parle à un moment donné de pannes multiples à la Dullive. Pourrait-elle développer un petit peu parce que, faisant partie de la Commission de l'APEC et en ayant regardé les budgets et les différents préavis, il n'a pas vu de panne. Alors c'est peut-être quelque chose qui n'a pas été communiqué à la gestion. Est-ce qu'elle peut développer ou donner quelques informations là-dessus ?
- M. Thierry Genoud : ne voulait pas trop s'étendre, mais il est vrai qu'il avait noté que Mme Christelle Giraud-Nydegger parle de pannes. À sa connaissance, il n'y en a pas encore, à la grande satisfaction du CoDir de l'APEC, qui espère vraiment que leur vieille grand-mère qui épure nos eaux usées ne tombe pas en panne, parce qu'autrement on risque d'avoir un Lac Léman d'une couleur un tout petit peu particulière. On est tous un petit peu écolos et on n'a pas du tout envie de voir une grande tache d'une couleur relativement foncée sur le lac. Le CoDir espère vraiment pouvoir aller rapidement de l'avant sur cette STEP mais, à sa connaissance, il n'y a pas de panne à l'heure actuelle.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : s'est peut-être mal exprimée par écrit, mais elle pensait plutôt à tous les problèmes d'odeurs que la région d'en bas a subi ces derniers mois.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

17. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Martin Ahlström intitulée « Quelles solutions pour les frais de transports des gymnasiens de Gland »

- Le président demande à M. Martin Ahlström s'il est satisfait de la réponse.
- M. Martin Ahlström : est satisfait de la réponse, détaillée et précise, apportée par la Municipalité à son interpellation, et la remercie.
- La discussion est ouverte.
- M. Gilles Davoine : signale aux Conseiller(ère)s que, dans le cadre de cette interpellation et de ce qui se fait actuellement – et que la Municipalité veut d'ailleurs mettre en avant par le biais des CHF 600'000.- que le Conseil communal a accepté ce soir dans le cadre du préavis municipal n° 86 – welQome et Mobilis ont lancé une action très intéressante permettant, notamment pour un abonnement annuel de 10 zones Mobilis, d'acheter un bon d'une valeur de CHF 750.- au prix de CHF 75.-. Il y a donc des choses à faire dans le cadre de cette problématique et il faut essayer d'informer le plus grand nombre de personnes sur les possibilités qui sont offertes, et notamment M. Martin Ahlström puisqu'il a visiblement été interpellé par de nombreuses personnes sur cette problématique. L'action menée par welQome et Mobilis permet d'économiser beaucoup d'argent sur ces abonnements.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

18. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Véronique Villaine intitulée « Que se passe-t-il avec nos ASP »

- Dans la mesure où la réponse de la Municipalité a été transmise aux Conseiller(ère)s ce soir peu avant le début de la séance, le président n'a pas encore eu le temps de prendre connaissance de celle-ci.
Le président demande à Mme Véronique Villaine si elle est satisfaite de la réponse.
- Mme Véronique Villaine : déclare avoir lu la réponse de la Municipalité en diagonale, entre deux discussions sur les divers préavis. Évidemment, elle regrette que cette réponse ait été posée sur les chaises des Conseiller(ère)s ce soir, ce qui n'a pas permis d'en discuter auparavant. Il est quand-même un peu léger de recevoir ce document à l'arrivée à la séance. Après, à la question de savoir si cette réponse la satisfait, elle avoue qu'elle ne s'attendait pas vraiment à grand-chose d'autre, en sachant que c'est assez confidentiel. Elle est quand-même surprise de voir qu'un troisième ASP a été licencié –

donc cela fait quand-même beaucoup – que cela portait sur des affaires datant de plusieurs années et puis, tout d’un coup, tout s’est accéléré en trois mois. Elle espère que les mesures qui arriveront et que le nouveau chef de groupe qui sera engagé amélioreront les choses. Elle ne cautionne pas pour autant le tabac que les ASP licenciés font au niveau du syndicat, ce qui est vraiment de leur propre responsabilité. Comme cela n’a peut-être jamais été précisé, elle tient à dire, au nom du groupe PS, que ce que fait leur collègue et néanmoins ami au niveau du syndicat n’est pas forcément cautionné par le groupe.

Elle est un peu mi-figue, mi-raisin. La réponse est arrivée un peu tard, elle n’a pas vraiment eu le temps de l’analyser, mais en tout cas elle remercie la Municipalité pour sa réponse et espère pouvoir en reparler un peu plus tard.

- M. Gérald Creteigny : annonce aux Conseiller(ère)s que les choses bougent et que la Municipalité vient d’apprendre que l’un des ASP qui est malade sera présent au travail dès lundi prochain. Donc, comme les Conseiller(ère)s peuvent le constater, les choses bougent aussi parfois d’une autre manière que ce que l’on pourrait imaginer ou que certain(e)s l’ont imaginé au départ.
- M. Jérôme Frachebourg : aimerait juste obtenir une explication de texte. Il a lu la phrase suivante dans la réponse de la Municipalité et il ne la comprend pas très bien : « *La Municipalité a constaté des anomalies liées à l’application du plan de mobilité sur les parkings communaux impliquant l’ensemble du groupe ASP* ». En d’autres termes, c’est quoi ? On tolère des gens alors qu’ils ne devraient pas être là ? Serait-il possible d’avoir une ou deux explications sur ce que cela signifie ?
- M. Gérald Creteigny : répond que lorsqu’il est parlé d’anomalies, cela signifie effectivement une application qui n’est pas correcte dans le cadre de la surveillance du plan de mobilité. Il n’ira pas plus dans les détails de ce qui s’est passé, mais c’est simplement le constat que, dans cette surveillance, des éléments qui auraient pu être sanctionnés ne l’ont pas été.
- M. Rasul Mawjee : relève que ce qui l’a le plus interpellé dans toute cette histoire, ce qu’une situation professionnelle a mené 4 agents de la sécurité publique à se porter malades dans une situation de difficultés, et il se demande ce qui aurait pu se passer si Gland avait eu besoin d’une force de sécurité pour mettre de l’ordre. Il est vraiment contrarié que toute la force de l’ordre se soit mise en congé maladie.
- Mme Jeannette Weber : aimerait juste clarifier le fait que, quand on parle vraiment de la force de l’ordre, il s’agit de la gendarmerie. Quand on a vraiment besoin de quelque chose ou une urgence, c’est auprès de la gendarmerie qu’il faut s’adresser. Les ASP sont un corps de métier qui n’a pas les mêmes compétences que la gendarmerie. Donc, pour les choses qui ont été engagées, la ville de Gland n’a à aucun moment été en danger.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

DIVERS

19. Divers et propositions individuelles

- Avant de passer la parole aux Conseiller(ère)s, le président déclare qu’il est d’usage que les membres du Conseil communal qui le souhaitent fassent don du jeton de présence de ce soir à une œuvre ou à une association méritante. Comme il avait été décidé que ce soit le groupe politique du (de la) président(e) du Conseil communal qui fasse cette proposition, les membres du groupe GdG proposent ce soir aux Conseiller(ère)s de faire un don à l’association « Les Cartons du Cœur La Côte », dont un flyer a été distribué ce soir. Il s’agit d’une association qui tient à cœur au président, d’autant plus cette année où la situation est particulièrement difficile. Il a discuté avec le responsable de cette association, lequel lui a dit que depuis cet été la situation est vraiment de plus en plus tendue, avec une augmentation des demandes de la part de foyers qui sont dans le besoin de plus de 30 %. C’est

vraiment une belle association, avec près de 800 bénévoles qui, malgré les temps difficiles au niveau de la Covid-19, sont présents pour amener de la nourriture ou d'autres choses dont les gens ont actuellement besoin.

Le président prie les Conseiller(ère)s qui ne souhaitent pas faire don de leur jeton de présence d'en faire part à la secrétaire au sortir de cette assemblée. Le jeton de présence des personnes ne s'annonçant pas sera par défaut versé à cette association.

- M. Rupert Schildböck : déclare ce qui suit :

« Je vous invite à vous joindre à moi pour souhaiter un joyeux anniversaire et une longue vie à notre cher collègue et ami M. Moritz de Hadeln, doyen de notre Conseil, qu'il a présidé de juillet 2013 à juin 2014. Moritz fêtera ses 80 ans lundi prochain, le 21 décembre 2020. Souhaitons-lui un bel anniversaire ! Merci. ».

- M. Jean-Marc Jaquier : aurait voulu demander au Bureau, par la voix du président, d'engager une discussion avec la Municipalité sur l'éventualité d'équiper ou de doter le Conseil d'un système de vote électronique. Alors il ne dit pas que c'est forcément une bonne idée, mais il aurait bien aimé avoir un certain retour sur cette idée. Cela donnerait l'avantage d'un certain dynamisme, serait un petit peu plus rapide, et un contrôle de la majorité des votes de l'Assemblée pourrait probablement être effectué.
- Mme Angelita Galvez : déclare avoir été approchée par plusieurs habitants glandois qui trouvent que les décorations de Noël de la ville sont un peu rares, et celles qui sont actuellement en place sont assez froides puisque la plupart sont des lumières blanches. Ils ont exprimé le souhait que, si possible l'année prochaine, les ampoules achetées à cet effet soient plutôt un peu colorées et un peu plus chaudes que ces blanches qui sont très froides pour ces périodes de fêtes.
- M. Evan Lock : revient sur la proposition de M. Jean-Marc Jaquier concernant le vote électronique. Il voulait juste informer les Conseiller(ère)s qu'au Conseil intercommunal de la Région de Nyon, cela fait déjà deux conseils que ce système est utilisé, qui marche assez bien il doit dire, et que cela fait aussi que les décomptes sont justes, parce qu'apparemment ce soir il y a eu un petit bug – 64 votes et 61 Conseiller(ère)s présent(e), donc voilà. Et éventuellement, si la proposition est retenue, de prendre contact avec M. Damien Richard sauf erreur qui s'occupe de cela et de voir si des synergies sont possibles.
- Le président remercie les Conseiller(ère)s pour, comme d'habitude, la bonne tenue des débats de ce soir. En conclusion, il voudrait leur dire qu'effectivement 2020 a été pour tout le monde une année éprouvante. Les fêtes s'approchent et chacun(e) a hâte de mettre un terme à cette année. Il forme le vœu que les mois qui viennent ne ressemblent pas à ceux vécus collectivement cette année et que notre pays puisse conserver sa cohésion sociale et politique qui fait sa grande force. Malgré le contexte et les mesures de restriction, le président souhaite aux Conseiller(ère)s, ainsi qu'à leurs proches, de très heureuses fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseiller(ère)s le 18 février 2021 à 19h30, dans un lieu restant à confirmer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 22h55.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :



Pierre-Alain Bringolf



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira

Annexes¹ :

1. Communications du Bureau
2. Communications de la Municipalité
3. Communications des délégués au Conseil intercommunal de la Région de Nyon
4. Communications des délégués au Conseil intercommunal de l'Association pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC)
5. Présentation de M. le Municipal Thierry Genoud intitulée « Plan général d'affectation (PGA) au plan d'affectation communal (PACom) »
6. Postulat de Mme Sabine Million-Courvoisier intitulé « Promotion de la santé et développement urbain durable : une étude pour être ambitieux ! »
7. Interpellation de Mme Christelle Giraud-Nydegger et consorts du GdG intitulée « STEP du Lavasson dans les turbulences, quel rôle pour Gland ? »

¹ Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland